



DIRECTION
DE LA **PROPRETÉ**

2012

RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC
D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

GRANDLYON
communauté urbaine

RAPPORT ANNUEL 2012 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC

La Communauté urbaine de Lyon a assuré en 2012 aux 1 293 164 habitants (recensement 2010), répartis sur 58 communes, le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés (collecte, traitement et valorisation).

Ce rapport annuel 2012 est établi conformément aux dispositions du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, dont la compétence relève de la Communauté urbaine de Lyon. Il est réalisé pour l'ensemble de ses communes. Présenté au conseil de communauté, il fait ensuite l'objet d'une communication par le maire de chacune des communes membres, à son conseil municipal.



SOMMAIRE

ÉDITO	5
LES FAITS MARQUANTS 2012	6
LA RÉDUCTION DES DÉCHETS	8
LES INDICATEURS TECHNIQUES : LA COLLECTE	12
Le territoire du Grand Lyon en 2012	13
La collecte des déchets ménagers et assimilés	14
Les fréquences de collecte	16
La collecte sélective	18
Les déchèteries	24
LES INDICATEURS TECHNIQUES : LE TRAITEMENT	26
Le schéma du traitement des déchets	26
Les centres de tri des papiers et emballages	27
Le recyclage	28
Le traitement des déchets de déchèteries	30
La valorisation énergétique des déchets	32
Le traitement en installation de stockage des déchets	36
Cartographie des sites de traitement des déchets	38
LE SCHÉMA DE LA GESTION DES DÉCHETS DU GRAND LYON	40
LA COMMUNICATION	42
LA PRÉVENTION, LA SÉCURITÉ ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL	44
LES INDICATEURS FINANCIERS	46
Les modalités d'exploitation	47
Le bilan financier	48
LES INDICATEURS DE SUIVI	50
LA PROPRETÉ EN QUELQUES CHIFFRES	52

EN MARCHÉ
POUR UN FUTUR
DURABLE



2012 : ANNÉE DE MUTATION ET D'ENGAGEMENT DURABLE



THIERRY PHILIP

VICE-PRÉSIDENT,
CHARGÉ DE LA PROPRETÉ
ET DU BIEN-ÊTRE EN VILLE

De l'optimisation des circuits de collecte à l'incitation au tri, l'augmentation de la valorisation matière et le renforcement de la responsabilité durable de notre activité, l'année 2012 a été riche en événements.

Le 22 octobre 2012, les nouveaux marchés de collecte 2012-2017 sont entrés en application. Lors de cette réorganisation, le Grand Lyon a été attentif au respect du principe de concurrence tout en conservant un équilibre entre la régie et les entreprises. Les agents du Grand Lyon assurent depuis, en régie, la collecte de 56 communes sur les 58 qui composent la Communauté urbaine. À Lyon et Villeurbanne, deux entreprises assurent la collecte dans sa globalité (porte-à-porte, silos enterrés et silos aériens). Ces changements permettent de garantir une plus grande maîtrise du territoire aux grands lyonnais, dans un souci de préservation de la qualité du service public rendu.

Ces remaniements ont pu entraîner des modifications des habitudes (changements des jours de collecte, heure de passage, etc.). Un plan de communication d'une ampleur exceptionnelle a donc été déployé afin d'accompagner les habitants à ces changements. La distribution d'un courrier spécifique dans chaque boîte aux lettres des grands lyonnais a été accompagnée du mode d'emploi pour moins de déchets et du nouveau guide du tri. Créée il y a plus de cinq ans, l'identité visuelle du tri a été redynamisée par l'illustration simple et ludique des bons gestes.

En parallèle, plusieurs actions ont été mises en œuvre pour faciliter et encourager les gestes de tri. Depuis 2012, une harmonisation des bacs de tri avec la norme nationale, à couvercle jaune et de contenance 180 litres, est en cours. Elle va se poursuivre jusqu'en 2016 sur l'ensemble du territoire du Grand Lyon. Les nouveaux marchés de collecte quant à eux ont renforcé le rôle et l'implication de chaque acteur par des incitations au développement d'actions visant à augmenter la valorisation matière.

Confirmant l'éco-responsabilité de la Communauté urbaine de Lyon, la direction de la propreté a poursuivi ses actions en matière de qualité de vie durable, de solidarité sociale et de préservation des ressources. Ainsi, l'Unité Traitement et Valorisation Énergétique Lyon Sud a été certifiée ISO 14001 le 15 février 2012 pour une durée de trois ans, récompensant les efforts de toute une équipe pour la préservation de l'environnement et la sécurité. La solidarité, comme chaque année, a elle aussi été au rendez-vous. La collecte de papier au profit de l'Association Française contre les Myopathies (Téléthon) a permis la remise d'un chèque de 25 000 € pour aider la recherche sur les maladies orphelines. La collecte de vêtements par le Relais (Emmaüs) et le Foyer Notre Dame des Sans Abris a elle augmenté de deux tonnes grâce aux actions du Grand Lyon, permettant d'aider de nombreux bénéficiaires de ces deux associations. Enfin, le don à la Ligue contre le cancer réalisé grâce à la collecte du verre, a atteint en 2012 le montant de 76 137 €.

Co-responsabilité et éco-responsabilité : la direction de la propreté du Grand Lyon s'engage chaque jour. Il faut en remercier son directeur Bruno Coudret, appelé à d'autres fonctions au sein du Grand Lyon. Il aura marqué son passage de très nombreuses réalisations.





1

LES FAITS MARQUANTS 2012

LE PLAN D' ACTIONS STRATÉGIQUE DE LA GESTION DES DÉCHETS 2007-2017 DU GRAND LYON, PRIS EN APPLICATION DU CADRE STRATÉGIQUE DES DÉCHETS, ADOPTÉ EN DÉCEMBRE 2006, COMPREND 6 OBJECTIFS :

- › ACTION SUR LE GISEMENT
- › PÉRIMÈTRE ET MODE DE FINANCEMENT DU SERVICE
- › AUGMENTATION DE LA VALORISATION MATIÈRE
- › ADAPTABILITÉ DU SERVICE
- › OPTIMISATION DES FLUX ET DU TRAITEMENT
- › ANTICIPATION DES FUTURS MOYENS DE TRAITEMENT

COMME CHAQUE ANNÉE, L'ENSEMBLE DES ACTIONS MENÉES PAR LA DIRECTION DE LA PROPRETÉ EN 2012 EST EN LIEN AVEC CES OBJECTIFS.



22 OCTOBRE 2012 : LA NOUVELLE ORGANISATION DE COLLECTE (2012-2017) VOIT LE JOUR

UNE REDISTRIBUTION DU TERRITOIRE

Depuis le 22 octobre, la collecte des déchets sur Lyon et Villeurbanne est assurée uniquement par des prestataires privés (auparavant elle était effectuée principalement par la régie). Sur les 56 communes périphériques, ce sont maintenant les agents du Grand Lyon qui assurent la collecte en régie (avant, ces communes étaient collectées par les entreprises).

UNE REDISTRIBUTION DES RÔLES, VERS UNE PLUS GRANDE MAÎTRISE DU TERRITOIRE

Sur Lyon et Villeurbanne, les prestataires assurent la collecte dans sa globalité : porte-à-porte, silos enterrés et silos aériens, pour toutes les catégories de déchets produits (ordures ménagères résiduelles, emballages et papiers à recycler, verre).

VERS DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL

Jusqu'au 21 octobre 2012, les agents de la collecte travaillaient 6 jours sur 7. La nouvelle organisation a permis d'instaurer un samedi sur deux de repos. Parallèlement, la direction de la propreté continue son engagement dans l'amélioration des conditions de travail.

2012 : ENCORE PLUS D'ACTIONS POUR FACILITER LE GESTE DE TRI DE L'HABITANT

FINI LE CASSE-TÊTE : POUR LE TRI, C'EST JAUNE !

Quand le Grand Lyon a mis la collecte sélective en place, le code couleur national (jaune pour les emballages) n'existait pas. Dans un souci d'harmonisation, l'ensemble des couvercles des bacs de tri va progressivement passer au jaune. En 2012, les communes suivantes ont été concernées par cette évolution : Ecully, Givors, Jonage, Lyon 2^e et Lyon 8^e.

PLUS DE VOLUME POUR PLUS DE TRI !

Dans le cadre des opérations collectives de changement de couvercles, tous les contenants de 120 et 140 litres ont été remplacés par des bacs plus grands, de 180 litres.

AU PLUS PRÈS DE L'USAGER POUR UN TRI DE MEILLEURE QUALITÉ !

En 2012, une campagne de formation (sensibilisation) a été menée auprès des gardiens des 18 déchèteries du territoire pour qu'ils orientent d'avantage les usagers.

UNE MEILLEURE IMPLICATION POUR PLUS DE TRI DE QUALITÉ !

Avec le nouveau marché de collecte, le rôle et l'implication de chaque acteur ont été renforcés. Des incitations financières ont été intégrées au marché afin que chaque collecteur mette en place des actions visant à augmenter la valorisation matière.

2012 : CERTIFICATION DE L'UNITÉ TRAITEMENT ET VALORISATION ÉNERGÉTIQUE LYON SUD

Initialisé en juin 2009, ce projet d'envergure a demandé l'engagement des équipes de la propreté et plus particulièrement celles de l'Unité Traitement et Valorisation Énergétique de Lyon Sud. Le 15 février 2012, l'usine a été certifiée ISO 14001.

2012, UNE ANNÉE MARQUÉE PAR LA SOLIDARITÉ !

LES COLLECTES

- ▶ Collecte exceptionnelle de papier au profit de l'Association Française contre les Myopathies (Téléthon) : 25 000 € ;
- ▶ Collecte spéciale de vêtements au profit du Relais (Emmaüs) et du Foyer Notre Dame des Sans Abris : + de 2 tonnes de vêtements collectées
- ▶ Don à la Ligue contre le Cancer grâce à la collecte du verre : 76 137 €.



2

LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

CETTE ANNÉE ENCORE LE GRAND LYON A POURSUIVI SES EFFORTS POUR SENSIBILISER LES HABITANTS, COMMERÇANTS ET AGENTS À ADOPTER UNE DÉMARCHÉ ÉCO-CITOYENNE. EN LEUR PROPOSANT UN ACCOMPAGNEMENT DANS LA MISE EN PLACE DE DIFFÉRENTES ACTIONS (RÉEMPLOI, LIMITATION DES EMBALLAGES, COMPOSTAGE...), IL SOUHAITE ATTEINDRE L'OBJECTIF DU PLAN DE RÉDUCTION DES DÉCHETS ADOPTÉ EN 2010.

LE GRAND LYON EXEMPLAIRE

AFIN DE SENSIBILISER CHAQUE AGENT DE FAÇON CIBLÉE ET ADAPTÉE, LA DIRECTION DE LA PROPRETÉ A MIS EN PLACE DÈS 2010 UN GROUPE DE PILOTAGE COMPOSÉ D'UN AGENT DE CHAQUE DIRECTION DE LA COLLECTIVITÉ. CE GROUPE DE TRAVAIL A EN 2012 PERMIS LA CRÉATION DES ACTIONS SUIVANTES :

UNE COMMUNICATION FRÉQUENTE POUR SENSIBILISER LE PLUS GRAND NOMBRE D'AGENTS COMMUNAUTAIRES

Tout au long de l'année 2012, les supports de communication interne (journal interne « Côté cour côté jardin » et intranet du Grand Lyon) ont relayé le programme dans l'objectif de poursuivre la sensibilisation du plus grand nombre d'agents à la réduction en général, mais aussi aux travaux du groupe de pilotage interne. Les sujets évoqués ont été le compostage et la « juste impression ».

LA CHARTE DE L'ÉCO-AGENT

La direction de la propreté propose à tous les agents qui le désirent d'adopter une charte d'exemplarité, en vue de diminuer de manière significative leur impact sur l'environnement et tout particulièrement de prévenir les quantités de déchets produits.

2011 : élaboration de la charte entièrement dématérialisée.

2012 : diffusion de la charte aux agents du Grand Lyon, par le biais du site intranet.

À la fin du document, l'agent est invité à le signer numériquement et à s'engager à travers différentes actions de son choix.

LES « CAFÉS-PRÉVENTION »

Au cours de la semaine de la réduction des déchets, du 19 au 23 novembre, deux « cafés-sensibilisation » ont été proposés aux agents, en sortie de cantine. Ces rencontres étaient animées par les premiers signataires de la charte éco-agent, afin de faire partager leur enthousiasme et leur motivation sur le sujet. Plus de 400 agents y ont participé, manifestant ainsi leur intérêt pour la réduction des déchets.

L'OPÉRATION « DONNEZ UNE SECONDE VIE À VOS VÊTEMENTS »

Pour la deuxième année consécutive, le Grand Lyon a organisé pendant la semaine du développement durable (du 1^{er} au 7 avril) puis pendant la semaine de la réduction des déchets, l'événement autour du réemploi « donnez une seconde vie à vos vêtements ». Pour chacune des deux éditions, plus d'une tonne de vêtements a été collectée.

RAPPEL

le 22 mars 2010, le conseil communautaire approuvait le plan de réduction des déchets pour le Grand Lyon. Ce plan vise à réduire de 7% en 5 ans la quantité de déchets produits sur le territoire du Grand Lyon. Le 4 juin 2010, la convention de partenariat avec l'ADEME était signée.



LE GRAND LYON ACTEUR AUPRÈS DE LA POPULATION



LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET COLLECTIF

En 2012, la promotion du compostage auprès de l'habitat pavillonnaire se poursuit par la diffusion d'un livret dont l'objectif est de donner envie aux grands lyonnais de composter.

La mise en place d'un réseau de guides et maîtres composteurs a été initiée et sera poursuivie en 2013. Ces personnes ont pour mission de renseigner les usagers de leurs territoires respectifs sur les techniques de compostage. Ce sont de véritables relais de proximité pour les habitants et la Communauté urbaine de Lyon. En 2012, 12 agents de 8 communes du Grand Lyon ont suivi une formation de guide composteur.

Parallèlement, l'opération de compostage domestique a été développée autour de l'habitat collectif. Celui-ci représentant 80 % de l'habitat du Grand Lyon, une action spécifique en matière de compostage « partagé » est donc nécessaire. Ainsi, plusieurs actions ont été développées :

■ Mise en place d'un réseau autour du lombricompostage

50 foyers volontaires souhaitant s'engager dans le lombricompostage (compostage en appartement) ont été gratuitement équipés en lombricomposteurs et formés à cette technique. Le principal enseignement de cette première expérimenta-

tion est que l'accompagnement des foyers est primordial pour assurer la pérennité du dispositif (demi-journée de formation et suivi en continu). Des pistes d'amélioration ont également pu être mises en avant pour une seconde opération pilote qui sera réalisée au cours du printemps 2013.

■ Mise en place du compostage collectif

► 8 projets collectifs ont été retenus (4 mis en place) au sein de copropriétés ou au sein d'un quartier.

► 6 projets de compostage au sein de cantines scolaires ont également été retenus et dimensionnés. Leur mise en œuvre effective est envisagée pour le premier trimestre 2013.

La plupart des actions précédemment citées, sont suivies par le Grand Lyon en partenariat avec l'association Les Compostiers avec qui une convention a été signée, le 18 juin 2012.

L'action compostage au sein des cantines scolaires, quant à elle, est suivie par l'association Trièves-Compostage, dans le cadre d'un marché public.



LE GRAND LYON INCITATEUR SUR SON TERRITOIRE



LA SENSIBILISATION DES PROFESSIONNELS À LA GESTION DE LEURS DÉCHETS

En 2012, le Grand Lyon a poursuivi ses rencontres avec le Conseil Régional et le Conseil Général afin de construire un programme commun d'actions pour réduire les déchets produits par les lycées et collèges du territoire. L'objectif est de finaliser en 2013 le partenariat en construction.

Dans le cadre du programme de prévention, un travail collaboratif s'est également engagé avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône et la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Lyon. Ce travail a permis la tenue, en novembre 2012, du premier forum sur le thème de la réduction des déchets. La cible visée cette année était les métiers de bouche, restaurateurs et épiceries. Plus de 30 participants ont pu échanger avec des chefs d'entreprises qui ont d'ores et déjà intégré ces nouveaux gestes dans leur quotidien.

Par exemple, à Lyon, un traiteur composte ses bio-déchets et propose à ses clients de la vaisselle en dure pour éviter la production de déchets en plastique.

Une épicerie a adhéré à un label « mon commerçant m'emballage durablement » mettant en avant des entreprises vertueuses dans la réduction des déchets, en évitant, notamment, la distribution de sacs plastique, en proposant à ses clients des matières premières en vrac et en travaillant en circuit court avec des producteurs locaux.

Plus que jamais, le Grand Lyon est décidé à accompagner les acteurs économiques et a choisi de mettre l'accent sur la sensibilisation à la réduction des déchets.





3

LES INDICATEURS TECHNIQUES : **LA COLLECTE**

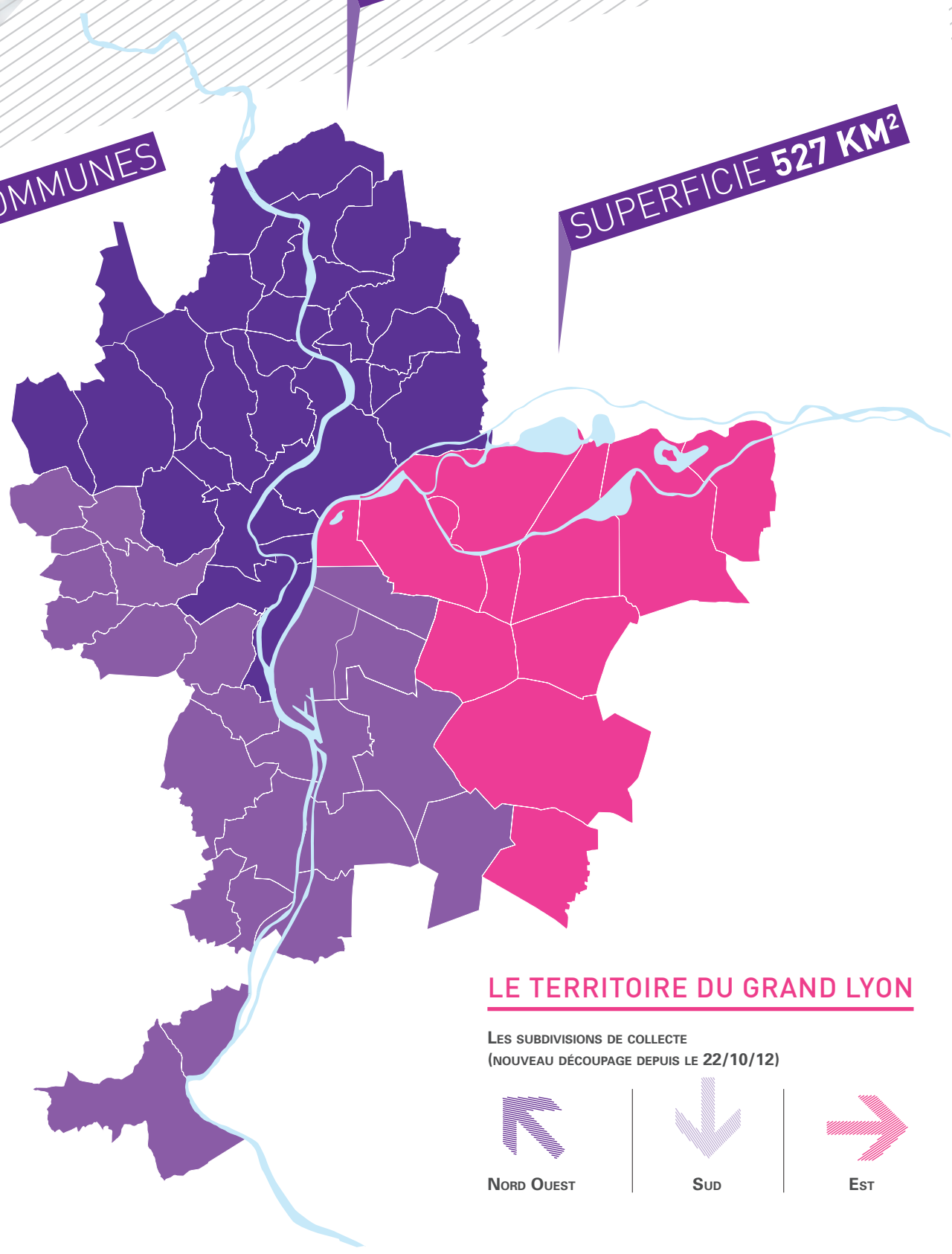
ON OBSERVE UNE FORTE DIMINUTION DES DÉCHETS COLLECTÉS ENTRE 2011 ET 2012. EN PARALLÈLE, LA COLLECTE SÉLECTIVE POURSUIT SES OBJECTIFS DE PROGRESSION SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE. LES MULTIPLES ACTIONS DE SENSIBILISATION MENÉES PAR LES ÉQUIPES DU GRAND LYON ONT PERMIS D'Y CONTRIBUER CETTE ANNÉE, LE GRAND LYON A ÉGALEMENT RÉUSSI À VALORISER BONS NOMBRES DE DÉCHETS QUI PRÉCÉDEMMENT AURAIENT ÉTÉ ENFOUIS. UN BILAN POSITIF POUR 2012 !

BAC
RÉSERVÉ
AU TRI

1 293 164 HABITANTS

SUPERFICIE 527 KM²

58 COMMUNES



LE TERRITOIRE DU GRAND LYON

LES SUBDIVISIONS DE COLLECTE
(NOUVEAU DÉCOUPAGE DEPUIS LE 22/10/12)



LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



LES DIFFÉRENTS TYPES DE COLLECTE

Au sein de la Communauté urbaine de Lyon, les déchets ménagers et assimilés sont collectés de deux façons :

EN PORTE-À-PORTE

La Communauté urbaine de Lyon présente la spécificité d'offrir aux usagers deux types de services en porte-à-porte : la collecte « en service normal » où le personnel chargé de la collecte assure le vidage des bacs et la collecte « en service complet » où les bacs sont sortis, vidés et rentrés par le personnel (uniquement sur : Lyon et Villeurbanne). La collecte a lieu entre 6h et 13h.

► La collecte des ordures ménagères résiduelles est réalisée une à cinq fois par semaine en fonction de la densité de l'habitat (voir fréquences de collecte p. 16-17). La collecte s'effectue à l'aide de bacs gris, achetés ou loués par les administrés.

► La collecte sélective des emballages ménagers et des papiers est effectuée de 0,5 à 2 fois par semaine, en fonction de la densité de l'habitat. La collecte s'effectue à l'aide de bacs verts à couvercle jaune*, propriété du Grand Lyon.

* En cours de généralisation (voir pages 7 et 22)

EN APPORT VOLONTAIRE

1/ La collecte s'effectue en apport volontaire, à partir de colonnes aériennes ou enterrées pour la dépose des déchets suivants :

■ **Les ordures ménagères résiduelles** : 80 silos enterrés répartis sur certains sites de Couzon-au-Mont-d'Or, Lyon 5^e, Lyon 8^e, Lyon 9^e, Neuville-sur-Saône, Rillieux-la-Pape et Vénissieux. En 2012, 28 nouveaux silos ont été implantés.

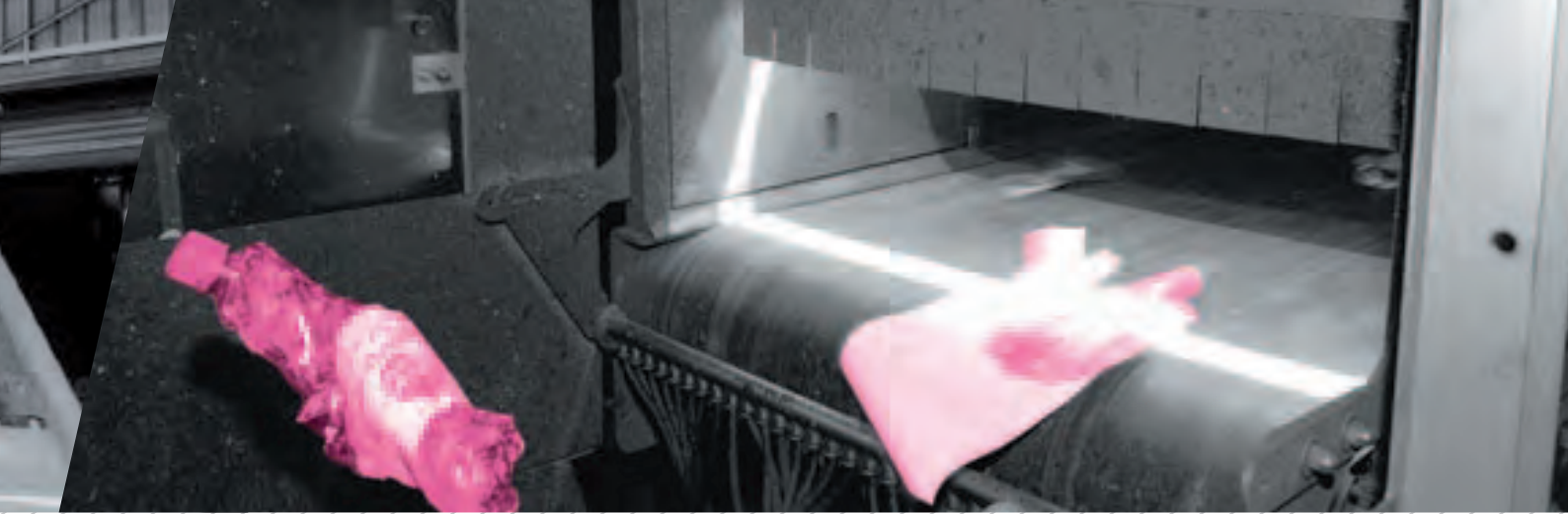
■ **Les emballages ménagers et les papiers**, par le biais de 59 silos enterrés. De nouveaux emplacements ont été créés en 2012 à Couzon-au-Mont-d'Or (juin), Lyon 5^e (novembre) et Vénissieux (mai), augmentant le parc de silos existants (Rillieux-la-Pape, Lyon 9^e, Lyon 8^e et Neuville-sur-Saône). Sur des zones d'habitat dense de Rillieux-la-Pape, Saint-Fons et Vénissieux, 8 silos de surface sont en activité.

■ **Les bouteilles et les pots en verre** dans les 2 229 silos répartis en 2 175 silos de surface et les 54 silos enterrés disposés sur la voie publique. Cela représente une moyenne de 1 silo pour 580 habitants.

2/ La collecte en apport volontaire se fait également à travers un réseau de 18 déchèteries réparties sur tout le territoire. Les déchets concernés sont : les encombrants, les Déchets Dangereux des Ménages (DDM), les déchets verts, le bois, les métaux ferreux et non ferreux, les Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE), les gravats, les papiers et cartons,...

LA COLLECTE EN CHIFFRES (QUANTITÉS COLLECTÉES EN TONNES)

COLLECTE	2008	2009	2010	2011	2012	EVOLUTION 2011-2012
POPULATION DE RÉFÉRENCE	1 253 179	1 257 114	1 269 257	1 281 971	1 293 164	0,87%
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	330 249	317 305	313 762	315 830	313 637	-0,69%
SÉLECTIVE	60 500	61 483	63 223	64 303	60 389	-6,09%
dont quantité recyclée	44 420	43 994	46 615	47 598	43 030	-9,60%
VERRE	23 582	24 097	24 480	24 963	25 053	0,36%
SOUS-TOTAL ORDURES MÉNAGÈRES	414 331	402 885	401 465	405 096	399 079	-1,49%
DÉCHÈTERIE	121 333	120 736	124 077	131 487	130 709	-0,59%
dont DDM	857	1 113	1 165	1 261	1 438	14%
dont DEEE	4 349	5 114	5 226	5 632	5 571	-1,1%
TOTAL	535 664	523 621	525 542	536 583	529 788	-1,27%



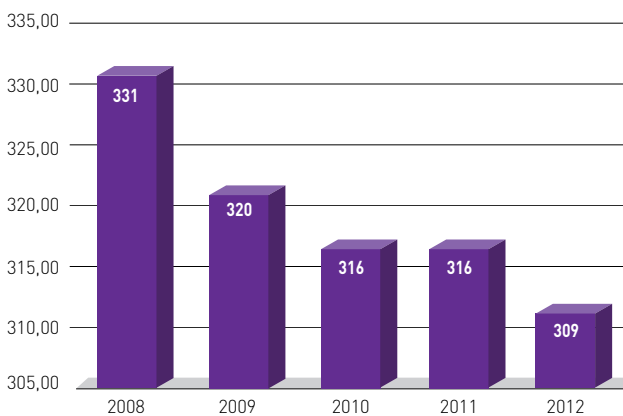
EVOLUTION

L'année 2012 est marquée par une baisse de la quantité de déchets collectés. On note - 6 795 tonnes au total, réparties ainsi :

- ordures ménagères résiduelles collectées : - 2 193 tonnes ;
- déchets collectés en déchèteries : - 778 tonnes ;
- collecte sélective : -3 914 tonnes.
- verre : seul flux en légère hausse : + 89 tonnes.

Cela peut s'expliquer par un changement de comportement des usagers, lié au contexte économique particulièrement difficile, ou encore par les actions de prévention locales et nationales qui commenceraient à produire des effets. Cette tendance sera à surveiller en 2013. Pour la collecte sélective l'analyse de la forte baisse est faite en page 18.

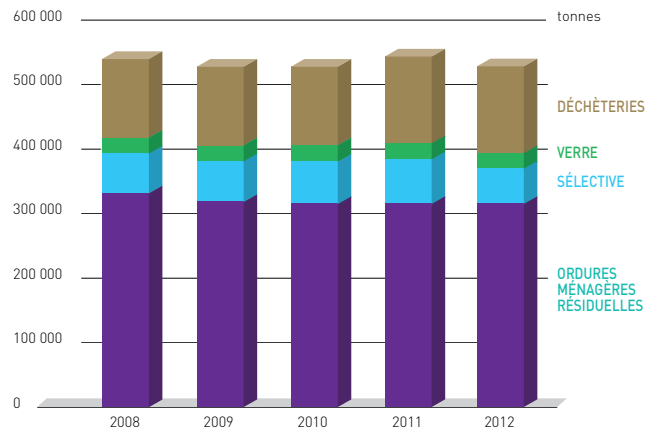
QUANTITÉ (EN KG) PAR HABITANT ET PAR AN (HORS DÉCHÈTERIES)



Quantité de déchets ménagers assimilés produits par habitant

Rapportée à l'habitant, la production (en kilogrammes) d'ordures ménagères, de collecte sélective et de verre, ne cesse de diminuer depuis le lancement du plan d'actions stratégique de la gestion des déchets en 2007 : - 11,96% de 2007 à 2012. L'objectif fixé par ce plan est de réduire les déchets à la source de 7 % par habitant et par an, de 2009 à 2014. L'évolution de 2009 à 2012 est de - 3,4%.

ÉVOLUTION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DE 2007 À 2012



LES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS

Le Grand Lyon est compétent pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés (règlement du service public d'élimination des déchets, adopté par le Conseil Communautaire le 12 novembre 2007). Le terme « assimilés » se rapporte aux déchets produits par les entreprises du secteur privé ou public, de même nature et en même quantité que les déchets produits par un ménage.

La Communauté urbaine de Lyon a fixé la limite maximale à 840 litres collectés par semaine et par entreprise. Cette quantité intègre à la fois les ordures ménagères résiduelles (bac gris) et la collecte sélective (bac vert à couvercle jaune). Une tolérance jusqu'à 2 500 litres par semaine est accordée aux entreprises du secteur public.

Depuis 2007, la direction de la propreté mène des actions de limitation des producteurs non ménagers.

C'est dans ce cadre bien défini, qu'ont été réalisées, en 2012, 86 actions de limitation de la collecte auprès d'entreprises du secteur public ou du secteur privé. 49 actions ont abouti à une limitation de collecte et 37 aboutiront au cours du 1^{er} semestre 2013.

Il s'agit donc d'un total de 3 970 tonnes de déchets qui ont fait l'objet d'une action de limitation de la collecte. Au 31/12/12, 2 658 tonnes de déchets ont d'ores et déjà été soustraites de la collecte communautaire. Soit 20 300 tonnes depuis 2007.

LES FRÉQUENCES DE COLLECTE

LE TABLEAU CI-APRÈS RÉPERTORIE, POUR CHAQUE COMMUNE, LA FRÉQUENCE DE COLLECTE, LE NOMBRE D'HABITANTS ET LE SERVICE PROPOSÉ DEPUIS LE 22 OCTOBRE 2012 (NOUVELLE ORGANISATION DE LA COLLECTE).

COMMUNES	FRÉQUENCES HEBDOMADAIRES DE COLLECTE	NOMBRE D'HABITANTS (RECENSEMENT 2009)	SUBDIVISION	JOUR DE COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES	JOUR DE COLLECTE SÉLECTIVE
ALBIGNY-SUR-SAONE	F2 (1+1)	2 743	COL NO	mardi	jeudi
BRON	F3 (2+1)* F6 (5+1)	38 717	COL E	lundi et vendredi ou mardi et samedi ou tous les jours sauf dimanche et jour de tri	mercredi ou jeudi
CAILLOUX-SUR-FONTAINES	F2 (1+1)	2 480	COL NO	lundi	jeudi
CALUIRE-ET-CUIRE	F3 (2+1)* F6 (5+1)	41 209	COL NO	mardi et samedi ou tous les jours sauf jeudi et dimanche	jeudi
CHAMPAGNE-AU-MONT D'OR	F3 (2+1)**	5 076	COL NO	mardi et vendredi	mercredi
CHARBONNIERES-LES-BAINS	F2 (2+1)	4 698	COL S	mardi et vendredi	jeudi
CHARLY	F1.5 (1+0,5)	4 421	COL S	mercredi	lundi semaines impaires
CHASSIEU	F3 (2+1)	9 675	COL E	lundi et vendredi ou mardi et samedi	mercredi ou jeudi
COLLONGES-AU-MONT-D'OR	F3 (2+1)	3 790	COL NO	lundi et vendredi	mercredi
CORBAS	F3 (2+1)	10 210	COL S	mardi et samedi	jeudi
COUZON-AU-MONT-D'OR	F2 (1+1)	2 527	COL NO	mardi	jeudi
CRAPONNE	F3 (2+1)	9 558	COL S	mardi et vendredi	mercredi
CURIS-AU-MONT-D'OR	F2 (1+1)	1 088	COL NO	mardi	vendredi
DARDILLY	F3 (2+1)	8 454	COL NO	lundi et jeudi	mercredi
DECINES	F3 (2+1)* F6 (5+1)	25 562	COL E	lundi et vendredi ou mardi et samedi ou tous les jours sauf dimanche et jour de tri	mercredi ou jeudi
ECULLY	F3 (2+1)* F6 (5+1)	17 998	COL NO	lundi et vendredi ou tous les jours sauf dimanche et mercredi	mercredi
FEYZIN	F3 (2+1)	9 237	COL S	mardi et samedi	jeudi
FLEURIEU-SUR-SAONE	F2 (1+1)	1 344	COL NO	mardi	jeudi
FONTAINES-SAINT-MARTIN	F2 (1+1)	2 929	COL NO	mardi	jeudi
FONTAINES-SUR-SAONE	F3 (2+1)	6 306	COL NO	lundi et vendredi	mercredi
FRANCHEVILLE	F3 (2+1)**	12 929	COL S	lundi et vendredi	mercredi
GENAY	F3 (2+1)	5 014	COL NO	mardi et vendredi	jeudi
GIVORS	F3 (2+1)	19 118	COL S	mardi et vendredi	jeudi
GRIGNY	F2,5 (2+0,5)	8 943	COL S	lundi et vendredi	mercredi semaines paires
IRIGNY	F3 (2+1)	8 320	COL S	lundi et jeudi	mercredi
JONAGE	F3 (2+1)	5 768	COL E	lundi et vendredi ou mardi et samedi	mercredi ou jeudi
LA MULATIERE	F3 (2+1)	6 480	COL S	mardi et samedi	jeudi
LA TOUR-DE-SALVAGNY	F3 (2+1)	3 709	COL NO	mardi et samedi	jeudi
LIMONEST	F3 (2+1)	3 215	COL NO	mardi et vendredi	mercredi
LISSIEU	F3 (2+1)	3 065	COL NO	mardi et samedi	jeudi
LYON 1	F6 (4+2)	28 755	COL NO	lundi, mercredi, jeudi et samedi	mardi et vendredi
LYON 2	F6 (4+2)	30 103	COL NO	lundi, mercredi, jeudi et samedi	mardi et vendredi
LYON 3	F6 (4+2)	96 162	COL S	lundi, mercredi, jeudi et samedi	mardi et vendredi
LYON 4	F6 (4+2)	34 988	COL NO	lundi, mercredi, jeudi et samedi	mardi et vendredi
LYON 5	F6 (4+2)	46 738	COL NO	lundi, mercredi, jeudi et samedi	mardi et vendredi



COMMUNES	FRÉQUENCES HEBDOMADAIRE DE COLLECTE	NOMBRE D'HABITANTS (RECENSEMENT 2009)	SUBDIVISION	JOUR DE COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES	JOUR DE COLLECTE SÉLECTIVE
LYON 6	F6 (4+2)	49 088	COL E	lundi, mercredi, vendredi et samedi	mardi et vendredi
LYON 7	F6 (4+2)	71 171	COL S	lundi, mercredi, vendredi et samedi	mardi et vendredi
LYON 8	F6 (4+2)	78 793	COL S	lundi, mercredi, jeudi et samedi	mardi et vendredi
LYON 9	F6 (4+2)	48 546	COL NO	lundi, mercredi, jeudi et samedi	mardi et vendredi
MARCY-L'ETOILE	F2 (1+1)	3 506	COL S	lundi	jeudi
MEYZIEU	F3 (2+1)	30 272	COL E	lundi et jeudi ou mardi et vendredi	mercredi ou jeudi
MIONS	F3 (2+1)	11 793	COL E	lundi et jeudi	mardi
MONTANAY	F2 (1+1)	2 781	COL NO	mercredi	jeudi
NEUVILLE-SUR-SAONE	F3 (2+1)	7 275	COL NO	lundi et vendredi	samedi
OULLINS	F3 (2+1)	25 152	COL S	mardi et samedi	jeudi
PIERRE-BENITE	F3 (2+1)	9 982	COL S	mardi et samedi	jeudi
POLEYMIEUX-AU-MONT-D'OR	F2 (1+1)	1 263	COL NO	mardi	vendredi
RILLIEUX-LA-PAPE	F3 (2+1)* F6 (5+1)	29 952	COL NO	lundi et vendredi ou tous les jours sauf mercredi et dimanche	mercredi
ROCHETAILLEE-SUR-SAONE	F2 (1+1)	1 525	COL NO	mardi	jeudi
SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR	F3 (2+1)**	5 587	COL NO	lundi et vendredi	mercredi
SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR	F3 (2+1)**	6 419	COL NO	mardi et samedi	jeudi
SAINT-FONS	F3 (2+1)	16 666	COL S	lundi et vendredi	mercredi
SAINT-GENIS-LAVAL	F3 (2+1)	20 357	COL S	mardi et vendredi	jeudi
SAINT-GENIS-LES-OLLIERES	F2 (1+1)	4 640	COL S	lundi	mercredi
SAINT-GERMAIN-AU-MONT-D'OR	F2 (1+1)* F3 (2+1)	2 766	COL NO	lundi ou lundi et vendredi	mercredi
SAINT-PRIEST	F6 (5+1)	41 964	COL E	tous les jours sauf mercredi et dimanche	mercredi
SAINT-ROMAIN-AU-MONT-D'OR	F2 (1+1)	1 024	COL NO	mardi	jeudi
SAINTE-FOY-LES-LYON	F3 (2+1)**	21 742	COL S	lundi et vendredi	mercredi
SATHONAY-CAMP	F2 (1+1)	4 236	COL NO	mardi	jeudi
SATHONAY-VILLAGE	F2 (1+1)	2 148	COL NO	mardi	jeudi
SOLAIZE	F3 (2+1)	2 777	COL S	lundi et vendredi	mercredi
TASSIN-LA-DEMI-LUNE	F6 (4+2)	19 511	COL S	lundi, mercredi, jeudi et samedi	mardi et vendredi
VAULX-EN-VELIN	F6 (5+1)	41 421	COL E	tous les jours sauf mercredi et dimanche	mercredi
VENISSIEUX	F3 (2+1)* F6 (5+1)	59 855	COL S	lundi et vendredi ou tous les jours sauf mercredi et dimanche	mercredi
VERNAISON	F2 (1+1)	4 473	COL S	lundi	mercredi
VILLEURBANNE	F6 (4+2)	145 150	COL E	lundi, mercredi, jeudi et samedi	mardi et vendredi
TOTAL HABITANTS		1 293 164 hab.			

Fréquences hebdomadaires de collecte : fréquence de collecte bac gris + fréquence de collecte bac de tri. Exemple : 5+1 = 6 jours de collecte par semaine (5 d'ordures ménagères et 1 de collecte sélective)

COL NO : subdivision de collecte Nord-Ouest
COL S : subdivision de collecte Sud
COL E : subdivision de collecte Est

* fréquence majoritaire
** fréquence majoritaire, certaines rues de la commune sont desservies en fréquence F6 (collecte des ordures ménagères tous les jours sauf le dimanche et le(s) jour(s) de collecte sélective)

LA COLLECTE SÉLECTIVE



BILAN DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

LES OBJECTIFS

Le Grand Lyon est face à divers objectifs qui sont définis par la loi Grenelle I, repris dans le plan d'actions stratégique de la gestion des déchets (2007-2017) et dans le scénario du futur système de traitement des déchets du Grand Lyon. Parmi ces objectifs :

- ▶ augmenter le recyclage des déchets d'emballages ménagers : 75 % du gisement dès 2012 ;
- ▶ développer le recyclage par l'optimisation de la collecte sélective et de la collecte en déchèteries (augmentation de la valorisation-matière de 25 % de 2009 à 2030).

LES RÉSULTATS

La quantité de déchets de collecte sélective baisse de 6,09 % de 2011 à 2012, ce qui représente une forte diminution.

En mars 2012, la collecte a été fortement perturbée par un mouvement social d'une partie des agents du Grand Lyon qui a duré environ 3 semaines. Après la grève (en avril), les déchets ont été collectés en mélange (ordures ménagères et collecte sélective) et ont été acheminés vers les usines de traitement et de valorisation énergétique. La quantité de déchets acheminée en centres de tri a donc baissé sur ces deux mois. En analysant l'évolution des tonnages mensuels entre 2011 et 2012, la tendance sur 2012 (hors mars et avril) est à la baisse pour la collecte sélective mais uniquement de 1,89%. Ce qui, ramené à l'année, donnerait un écart de - 1 215 tonnes au lieu du - 3 914 tonnes constaté. On peut donc en conclure que la grève a eu un impact sur la collecte des déchets à recycler.

Cependant, la forte baisse ne peut être entièrement liée à cet incident, il apparaît que les habitants ont également moins jeté de déchets à recycler dans les bacs de tri. Ce qui peut s'expliquer par :

- ▶ la mise en place de bacs operculés qui améliore la qualité du tri mais diminue la quantité de déchets déposés dans les bacs jaunes. Sur 2012, cette diminution sur les 5 principaux secteurs concernés représente une baisse d'un peu plus de 200 tonnes. Ce qui reste faible au regard des 60 389 tonnes collectées sur l'agglomération (0,33 %).
- ▶ des modifications d'achat liées au contexte économique difficile ;
- ▶ la portée des actions de prévention nationales et locales (moins de produits emballés, certaines enseignes de grande distribution font la promotion de produits sans emballage, préférence pour le vrac...).

Par ailleurs, le taux de refus augmente et la quantité de déchets recyclés diminue de près de 10%. Ceci n'est pas forcément dû à un mauvais tri de la part des usagers. En effet, en 2012, le centre de tri de Rillieux-la-Pape a effectué des travaux d'amélioration du process de tri. Ces travaux ont dégradé la qualité du tri effectué sur le site. En 2013, les travaux étant achevés, la qualité du tri effectué devrait s'améliorer. Dans le cadre du marché de prestation de tri, des pénalités financières ont été appliquées pour non atteinte des performances de tri.

L'objectif de 20 % de taux de refus en 2012 n'est pas atteint malgré les efforts fournis. Il apparaît qu'en milieu urbain dense, ce taux semble trop ambitieux.

ÉVOLUTION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DE 2007 À 2012 (QUANTITÉS COLLECTÉES EN TONNES)

	2008	2009	2010	2011	2012	Évolution 2011-2012
COLLECTE SÉLECTIVE TONNAGE EN ENTRÉE DES CENTRES DE TRI	60 500	61 483	63 223	64 303	60 389	-6,09%
TONNAGES RECYCLÉS	44 420	43 994	46 615	47 598	43 030	-9,60%
TAUX DE REFUS	27,3%	27,7%	26,4%	24,3%	25,9%	7,92%
COLLECTE VERRE	23 582	24 097	24 480	24 963	25 053	0,36%
TOTAL (CS + VERRE)	84 082	85 580	87 703	89 266	85 442	-4,28%

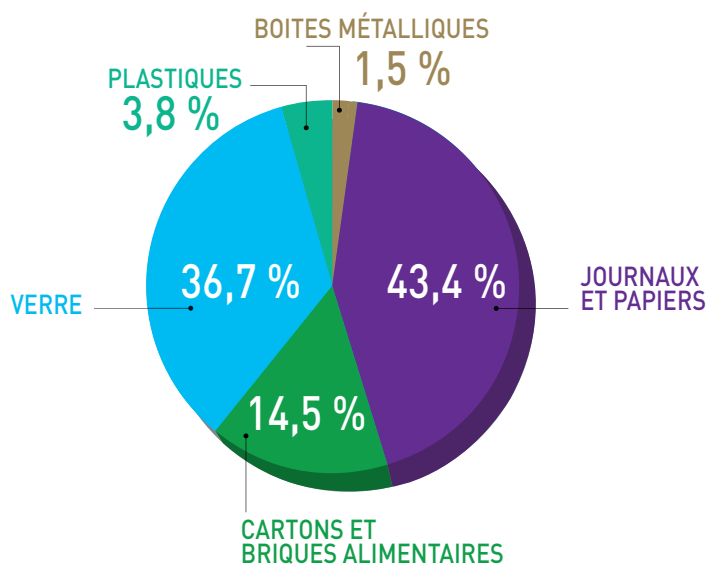


QUANTITÉS RECYCLÉES ISSUES DE LA COLLECTE EN PORTE À PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE EN KG/HAB.

DÉCHETS	GL 2008 REC* 2006	GL 2009 REC* 2007	GL 2010 REC* 2008	GL 2011 REC* 2009	GL 2012 REC* 2010	Évolution 2011-2012
NOMBRE D'HABITANTS	1 253 179	1 257 114	1 269 257	1 281 971	1 293 164	+0,87%
JOURNAUX ET PAPIERS	26,63	24,12	24,53	25,58	22,91	- 10,4 %
CARTONS ET BRIQUES ALIMENTAIRES	6,17	7,81	8,73	8,60	7,65	- 11,1 %
VERRE	18,85	19,22	19,32	19,49	19,38	- 0,6 %
PLASTIQUES	1,95	2,21	2,47	2,18	2,03	- 6,9 %
BOÎTES EN ACIER	0,63	0,74	0,86	0,78	0,69	-11,4 %
BOÎTES EN ALUMINIUM	0,04	0,06	0,10	0,08	0,09	+ 4,7%
TOTAL	54,26	54,15	56,01	56,70	52,74	- 7%

* rec = recensement de population

LES DÉCHETS RECYCLÉS, RÉPARTITION PAR MATIÈRE



Les papiers et journaux représentent 43% des déchets recyclés (contre 46% en 2011). La part du verre augmente également : près de 37% contre 34%, en 2011.

EN 2012 AU GRAND LYON, **52,74 KG** D'EMBALLAGES MÉNAGERS ET DE PAPIERS ONT ÉTÉ RECYCLÉS PAR HABITANT.





PRINCIPALES ACTIONS MENÉES

L'ensemble des actions décrites a été mené par les équipes de l'optimisation de la collecte sélective, en lien étroit avec l'Unité Traitement Valorisation Matière et le soutien du Service Communication Marketing.

MISE EN PLACE DE BACS OPERCULÉS

La mise en place de bacs operculés est une solution technique adaptée pour diminuer les erreurs de tri : la taille de l'opercule empêche la dépose de sacs d'ordures ménagères dans le bac de tri et oblige les usagers à respecter les consignes de tri. Ainsi, les usagers-trieurs sont assurés que leur tri n'est pas souillé par des erreurs.

Les opérations « bacs operculés » sont composées d'une première phase d'étude sur le terrain (états des lieux et contrôles de la qualité du tri) permettant de cibler les adresses où le tri est jugé mauvais. La deuxième phase consiste en la mise en place des bacs à ouverture réduite. Elle est couplée d'une campagne de sensibilisation des habitants mais aussi des bailleurs et des gardiens, sans lesquels l'adhésion des résidents serait plus difficile.

En 2012, plusieurs actions ont été menées :

- **Lyon 4^e :**
 - ▶ 600 bacs operculés mis en place, sensibilisation de 1 300 personnes
- **Rillieux-la-Pape :**
 - ▶ 500 bacs / 1 000 logements.
- **Sainte-Foy-lès-Lyon :**
 - ▶ 50 bacs operculés / 200 logements.
- **Tassin-la-Demi-Lune :**
 - ▶ 50 bacs / 200 logements.
- **Villeurbanne :**
 - ▶ 20 bacs installés.

➔ **5 communes (ou arrondissements), 1 720 bacs operculés, + de 2 000 logements sensibilisés.**

SUIVI DES ACTIONS DE MISE EN PLACE DE BACS OPERCULÉS

- **Lyon 8^e (action 2011) :**
 - ▶ Taux de refus autour de 25 % (contre 35 % avant l'opération)
- **Lyon 3^e (1 circuit par an de 2009 à 2011) :**
 - ▶ Taux de refus inférieur à 25% (contre une moyenne de 35 % avant l'opération)

REFUS DE BACS VERTS

Cette action est basée sur des suivis de collecte permettant un repérage des adresses où la qualité du tri est jugée mauvaise. Les bacs de tri concernés sont refusés à la collecte et les foyers sont sensibilisés aux consignes de tri, durant plusieurs semaines d'affilée. Le but est de donner aux usagers-trieurs les consignes de tri essentielles.

Communes concernées en 2012 : Collonges-au-Mont-d'Or, Décines-Charpieu, Feyzin, Fontaines-sur-Saône, Limonest, Lyon 6^e, Lyon 9^e, Neuville-sur-Saône et Vaulx-en-Velin

➔ **9 communes (ou arrondissements), 18 circuits de collecte, 12 500 bacs contrôlés.**

CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DU TRI

En centre de tri, des analyses de la qualité du tri sont effectuées ponctuellement sur certains secteurs, selon les résultats obtenus, des actions ciblées peuvent être menées sur le terrain :

- ▶ Diagnostic sur les locaux poubelles
- ▶ Distribution d'une note d'information sur les consignes de tri
- ▶ Sensibilisation des gardiens et bailleurs
- ▶ Sensibilisation des habitants, etc.

L'exemple de Limonest : après les actions correctives menées sur le terrain, le taux de refus est passé de 32% à 24,5%, soit une amélioration de près de 8 points !





ACTIONS DE SENSIBILISATION À LA COLLECTE SÉLECTIVE

Diverses et nombreuses, elles permettent de cibler un large public.

➔ Formations de relais de proximité (agents de résidence, de mairies...) - 136 personnes.

➤ Bron - Résidences Square Laurent Bonnevey, services techniques de la mairie, maison du Terrailon. ➤ Vaulx-en-Velin - service santé de la mairie. ➤ Villeurbanne - Résidence Jacques Monod.

➔ Sensibilisation du jeune public (écoles primaires, collèges, universités...) - 2 652 personnes.

■ Animations par les agents du Grand Lyon - 1 745 personnes

➤ Bron - Collège Joliot Curie ➤ Couzon-au-Mont-d'Or - école primaire ➤ Décines-Charpieu - école des Marais. ➤ Lyon 6^e - Foyer « les Terrasses ». ➤ Lyon 8^e - tournoi de foot TOP GONES Clos Layat. ➤ Neuville-sur-Saône - lycée Rosa Park. ➤ Rillieux-la-Pape - centre aéré. ➤ Villeurbanne - Campus de la Doua.

■ Animations par les associations conventionnées par le Grand Lyon : 907 personnes

➔ Visites des centres de tri Digitale et Nicollin : 444 groupes, 10 145 personnes dont 7 013 enfants.

➔ Sensibilisation des habitants en porte-à-porte ou par boitage - 13 470 logements.

➤ Bron - quartier UC. ➤ Caluire-et-Cuire - Grande rue de Saint Clair, Montessuy. ➤ Décines-Charpieu - quartier Sully. ➤ Ecully - Quartier de la source, avenue d'Ecully ➤ Fontaines-sur-Saône. ➤ Givors - toutes les résidences en habitat vertical. ➤ Lyon 3^e - rue de Créqui. ➤ Lyon 8^e - Rue Fabia. ➤ Champagneux - Laviotte, Groupe Eugène André. ➤ Lyon 9^e - quartier de La Duchère, Les Dominos, 9^e Horizon, rue des Erables. ➤ Neuville-sur-Saône - rue Rey Loras. ➤ Saint-Fons. ➤ Sainte-Foy-lès-Lyon. ➤ Sathonay-Camp - Résidence Les poètes. ➤ Vaulx-en-Velin - Résidence Chenir Chenas, quartier C. Sauveteur. ➤ Villeurbanne - résidence Jacques Monod, quartiers Tonkin et Poudrette.

➔ Sensibilisation lors de manifestations - 2 505 personnes.

Décines - soirée nouveaux arrivants. ➤ Lyon 6^e - soirées nouveaux arrivants. ➤ Lyon 8^e relais d'assistantes maternelles Moulin à Vent. ➤ Lyon 9^e - CCAS. ➤ Vaulx-en-Velin - « Faites de la propreté » à la Cité Tase, ramassage participatif au Mas du taureau. ➤ Villeurbanne - Fête de la Nature au Pimm's, crèche de la résidence Jacques Monod, CCO de Villeurbanne, soirée nouveaux arrivants. ➤ Grand Lyon - restaurant communautaire.



➔ Sensibilisation sur des marchés - 1 470 personnes.

➤ Bron - Terrailon. ➤ Givors - Les Vernes, Centre-ville. ➤ Caluire-et-Cuire - Centre, Montessuy. ➤ Collonges-au-Mont-d'Or. ➤ Neuville-sur-Saône ➤ Tassin-la-Demi-Lune.

➔ Animations de quartier (pieds d'immeuble et sensibilisation des commerçants) - 1 330 personnes

➤ Caluire-et-Cuire - Esplanade de l'Hôtel de Ville, place Calmette. ➤ Couzon-au-Mont-d'Or. ➤ Lyon 2^e - place Ampère. ➤ Lyon 8^e - boulevard des États-Unis, Résidence Cazeneuve. ➤ Lyon 9^e - Croix des platanes. ➤ Vaulx-en-Velin - Résidence Chénier Genas et quartier P. Dupont.



OPTIMISATION DU VERRE

Des diagnostics sur la collecte du verre ont été réalisés en 2012 dans le but de dynamiser les quantités de verre collectées et d'installer des silos sur de nouveaux emplacements. Ces états des lieux ont été présentés en mairies pour la majorité d'entre eux. L'objectif est d'engager des actions correctives.

Le tissu urbain dense et les contraintes d'implantation ne facilitent pas toujours la création de ces nouveaux sites.

C'est pourquoi, peu de silos ont été rajoutés courant 2012 :

- ▶ 1 silo mis en place pour Jonage et Lyon 8^e.
- ▶ 3 silos mis en place sur Vaulx-en-Velin, Bron, Décines-Charpieu, Lyon 6^e.
- ▶ 2 silos mis en place sur Saint-Priest.

→ soit un total de 16 silos.

Par ailleurs, suite aux retours favorables des mairies, les actions correctives suivantes ont été décidées et seront menées d'ici fin 2013 (Caluire-et-Cuire, Charly, Couzon-au-Mont-d'Or, Feyzin, Saint Priest, Vénissieux, Vernaison, Lyon 9^e et Saint-Fons) :

- ▶ 33 déplacements de silos recueillant peu de tonnages ;
- ▶ 73 ajouts de silos afin d'augmenter le maillage.

Parallèlement, 6 silos à verre dédiés aux gros producteurs (munis d'une trappe) ont été mis en place sur Lyon 3^e, Lyon 7^e, Saint-Fons et Vénissieux.

D'autres diagnostics et actions seront menés sur 2013.

SUIVI DES ACTIONS MENÉES EN 2011

- 25 nouveaux silos installés et 122 silos déplacés en 2012 sur Fontaines-sur-Saône, Rillieux-la-Pape et Tassin-la-Demi-Lune



OPÉRATIONS COLLECTIVES

Quand le Grand Lyon a mis en place la collecte sélective, le code couleur national (jaune pour les emballages) n'existait pas. Dans un souci d'harmonisation et de meilleure visibilité, l'ensemble des couvercles des bacs de tri va progressivement passer au jaune, d'ici 2016. En 2012, les communes suivantes ont été concernées par cette évolution : Ecully, Givors, Jonage, Lyon 2^e et Lyon 8^e.

Dans le cadre de ces opérations dites « opérations collectives », tous les contenants de 120 et 140 litres ont été remplacés par des bacs plus grands de 180 litres et les couvercles verts remplacés sur les autres types de bacs.

→ 9 758 bacs concernés :

- ▶ 2 417 changements de couvercles
- ▶ 7 341 retraits de bacs de 120 et 140 litres et livraisons de bacs de 180 litres.

→ Test d'élargissement des consignes de tri plastique :

Le 1^{er} mars 2012, Eco-Emballages a lancé un test national sur l'élargissement des consignes de tri à tous les emballages plastiques. Sur le territoire du Grand Lyon, l'expérimentation se déroule sur la commune de Villeurbanne. Les habitants ont été informés des changements de consignes de tri des plastiques par une communication de proximité diversifiée (distribution d'une note d'information dans chaque boîte aux lettres, affichages dans les halls d'immeubles et dans certains commerces, mise en place d'autocollants avec les nouvelles consignes de tri sur l'ensemble des bacs de tri concernés, rencontre de l'association des comités de quartiers, envoi d'un courrier aux bailleurs du secteur, article dans Viva - magazine municipal de Villeurbanne).

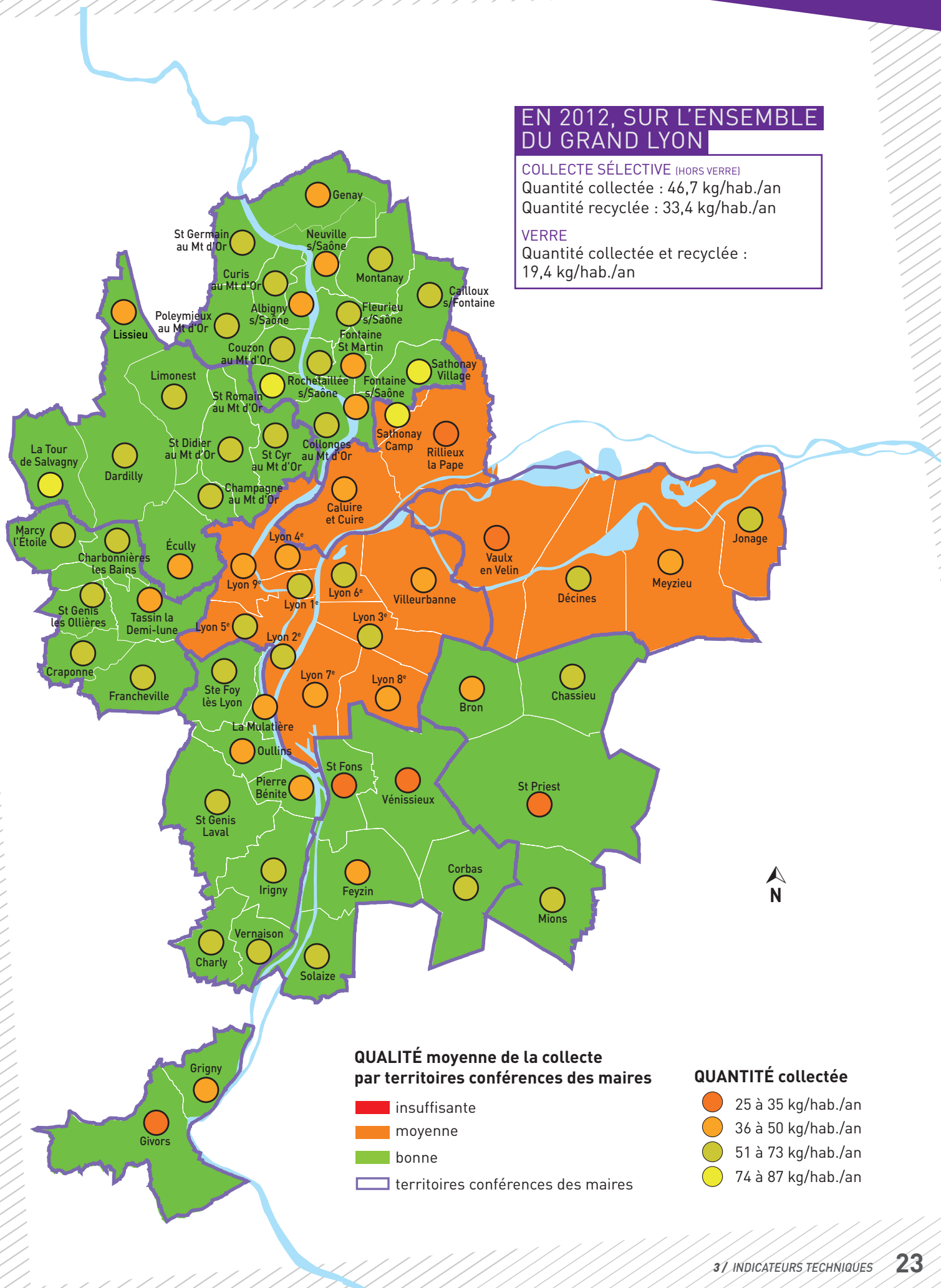
Le premier bilan est mitigé. Au niveau national, parmi les 51 collectivités qui participent à l'opération, 3 kg de barquettes et films plastiques sont triés par an et par habitant. À Villeurbanne, on est environ à 1.6 kg/hab./an après 10 mois d'expérimentation. La performance est plus basse qu'au niveau national.

Le test se poursuivra en 2013. Selon les résultats nationaux, la commission en charge pourrait faire évoluer les consignes de tri pour l'ensemble de la population française.

EN 2012, SUR L'ENSEMBLE DU GRAND LYON

COLLECTE SÉLECTIVE (HORS VERRE)
 Quantité collectée : 46,7 kg/hab./an
 Quantité recyclée : 33,4 kg/hab./an

VERRE
 Quantité collectée et recyclée :
 19,4 kg/hab./an



LES DÉCHÈTERIES

Le réseau de déchèteries de la Communauté urbaine de Lyon compte 18 sites fin 2012.

Les déchèteries permettent au public de venir déposer les déchets non pris en charge par la collecte des ordures ménagères en raison de leur nature ou de leur volume. L'objectif est de répondre en priorité aux besoins des ménages. Les accès des professionnels sont limités et payants.

PRIORITÉ À L'ACCUEIL ET AUX CONSEILS POUR BIEN TRIER

La collecte de déchets dans le réseau des déchèteries permet un tri à la source. Plusieurs flux de déchets peuvent ainsi être orientés vers des filières de recyclage (valorisation matière et organique). La déchèterie constitue ainsi l'un des outils les plus efficaces pour satisfaire l'objectif du Grenelle de 35% des déchets orientés vers le recyclage en 2012 (et 45% en 2015).

En 2012, l'accent a été mis sur un accompagnement beaucoup plus fort des gardiens de déchèteries : ceux-ci ont un rôle d'agent d'accueil et doivent inciter les usagers à trier au mieux pour que tous les déchets recyclables soient orientés vers les bonnes filières. L'apport de déchets en mélange contenant à la fois des recyclables et des non valorisables n'est pas accepté : le tri doit obligatoirement être réalisé. Cette action a permis de diminuer très fortement le tonnage d'encombrants collectés : - 6500 tonnes, soit une réduction de 22 %.

Le taux de recyclage des déchets non dangereux a ainsi progressé de 55,6% en 2011 à 59,1% en 2012. Et le taux de recyclage des déchets non dangereux non inertes s'élève à 77%.

EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI DES DÉCHETS CONTENANT DU PLÂTRE

La collecte de ces déchets dans des bennes dédiées a été développée. Ainsi tous les déchets contenant du plâtre (plâtre avec laine de verre, plâtre avec polystyrène) sont désormais acceptés. La quantité annuelle collectée a augmenté de 36%, de 2011 à 2012.

DÉCHÈTERIES ET SOLIDARITÉ

Le réseau des quatre recycleries (au sein des déchèteries de Champagne-au-Mont-d'Or, Villeurbanne Sud, Lyon 9^e et Francheville/Sainte-Foy-lès-Lyon) permet aux usagers de favoriser une réutilisation des objets au lieu de les jeter. Ces recycleries sont gérées par des associations caritatives.

UNE LUTTE AU QUOTIDIEN CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES.

APPORT 2012

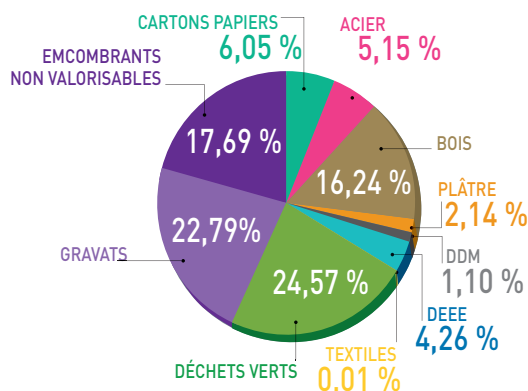
TYPES DE DÉCHETS DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIE (DONNÉES EN TONNES)

TYPE DE DÉCHETS	2011	2012	ÉVOLUTION 2011-2012
encombrants	29 655	23 122	-22%
métaux en mélange	6 954	6 734	-3,2%
déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	5 632	5 571	-1,1%
cartons	5 089	5 065	-0,5%
bois	20 484	21 229	3,6%
gravats	28 195	29 784	5,6%
déchets verts	29 580	32 121	8,6%
papiers	2 567	2 838	10,6%
déchets dangereux des ménages (DDM)	1 261	1 438	14%
textiles	7	9	18,5%
plâtre	2 063	2 798	35,6%
TOTAL	131 487	130 709	-0,6%

En 2012, le nombre d'accès est de 1 926 909 sur toutes les déchèteries du Grand Lyon, en faible augmentation (+ 0,5% par rapport à 2011). La quantité de déchets déposée en déchèterie diminue légèrement (- 778 tonnes).

La fréquentation sur les déchèteries a doublé en 10 ans, tandis que les tonnages ont augmenté de moitié.

PART DES DÉCHETS DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIE



LA COLLECTE DES DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES

La collecte des déchets dangereux des ménages (DDM) a continué à augmenter en 2012 (+14%). Le TOP 3 des DDM est :

- 1° peintures, enduits et vernis pour 66% des apports (949,29 tonnes)
- 2° huiles minérales pour 9,4% des apports (134,67 tonnes)
- 3° batteries pour 8,65% des apports (124,32 tonnes)

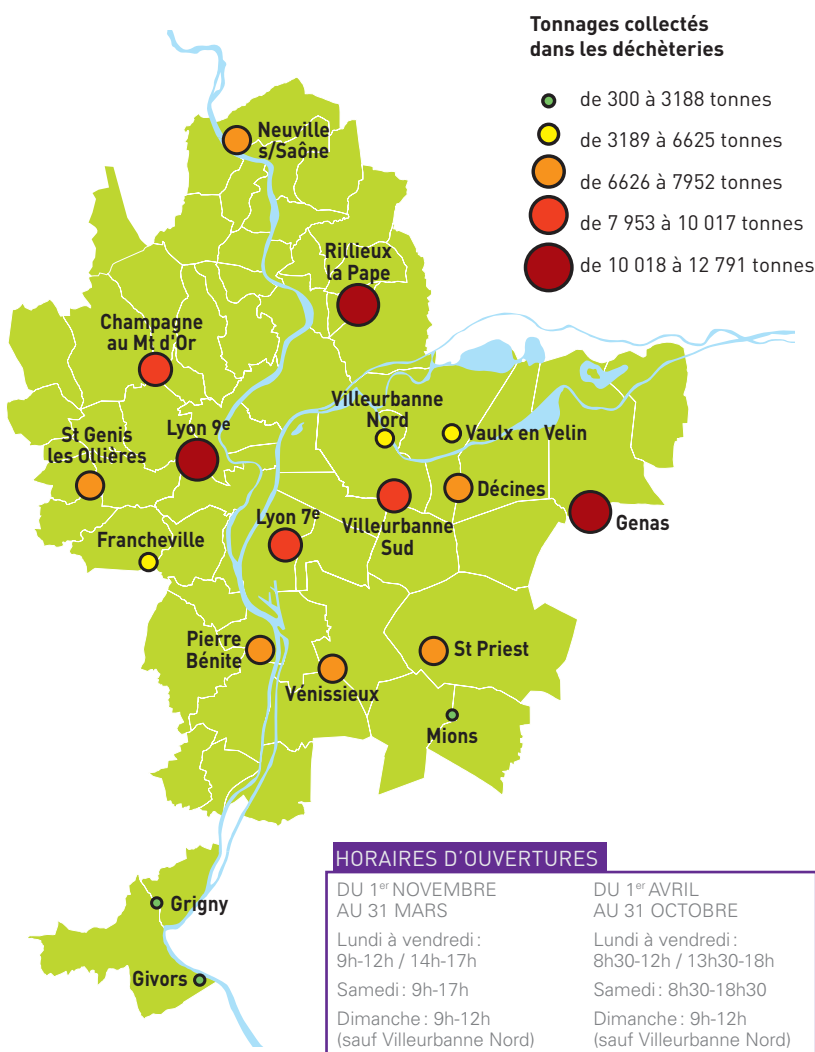
➔ **LES BATTERIES** : depuis 2011, de nouvelles modalités de collecte des batteries avec une fréquence accrue d'enlèvement ont permis d'endiguer une partie du vol constaté : le tonnage collecté a augmenté de plus de 40% entre 2010 et 2011 et encore 36% entre 2011 et 2012.

➔ **LES HUILES DE CUISSON** : le dispositif de collecte séparée des huiles de cuisson (huiles alimentaires usagées) est effectif sur 10 déchèteries et est en constante augmentation (+60% par rapport à 2011, soit 15,82 tonnes collectées). Ceci représente également un impact positif pour les réseaux d'assainissement, pour lesquels ces déchets sont des éléments indésirables.

➔ **LES DÉCHETS CONTENANT DE L'AMIANTE LIÉ** : l'apport est effectué directement en filière agréée, après accord préalable du Grand Lyon et non en déchèterie. En 2012, 10,4 tonnes de déchets en amiante lié ont été pris en charge : le traitement consiste en un enfouissement en centre de stockage.

ÉVOLUTION DE LA COLLECTE DES DDM DE 2008 À 2012 (QUANTITÉS COLLECTÉES EN TONNES)

	2008	2009	2010	2011	2012	ÉVOLUTION 2011-2012
COLLECTE DES DDM EN DÉCHÈTERIES	849	1 113	1 165	1 261	1 438	+ 14%



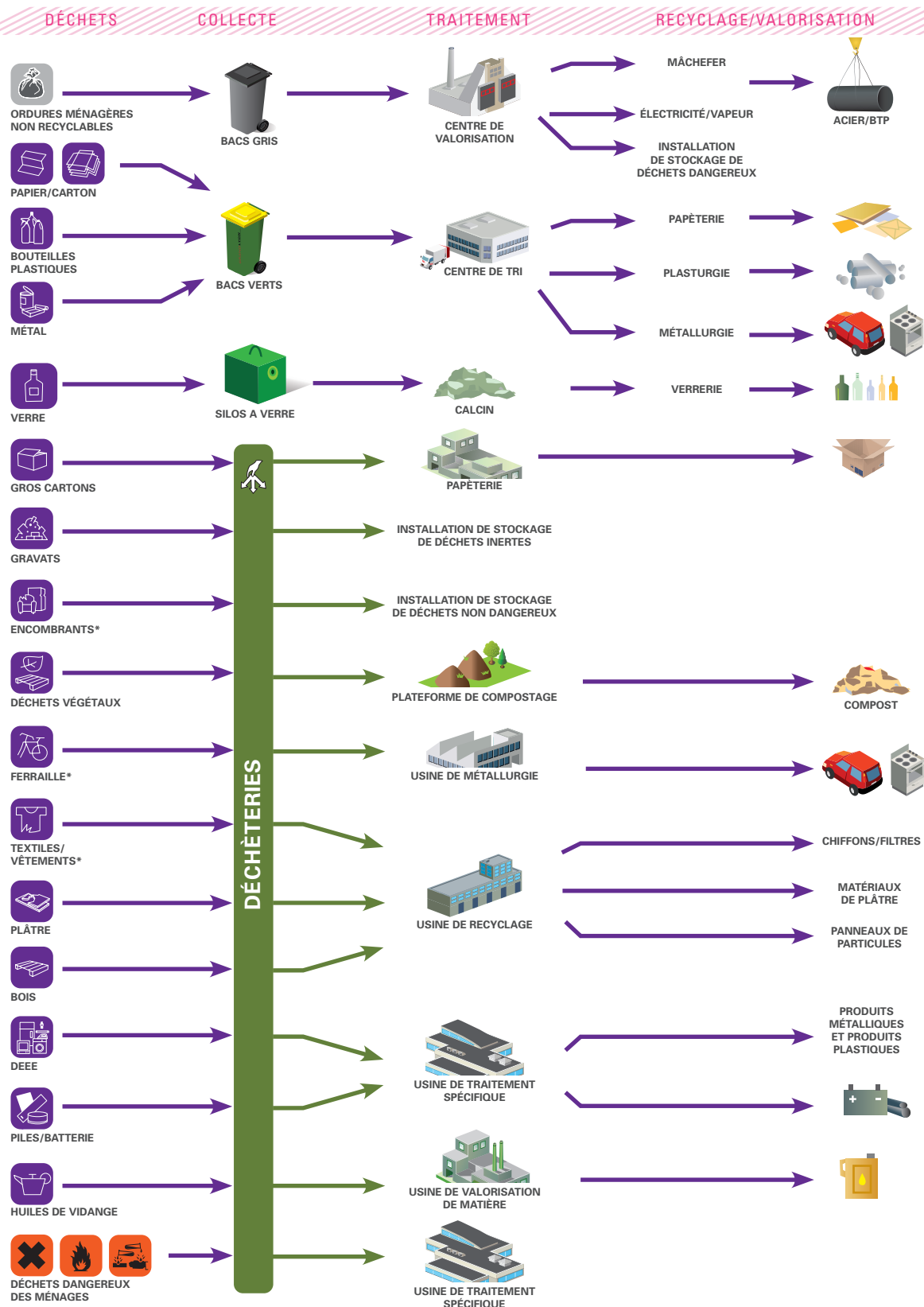
LES DÉCHÈTERIES DU GRAND LYON :

- CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR**
Impasse des Anciennes Vignes
- DÉCINES**
66/68 rue Paul et Marc Barbezat
- FRANCHEVILLE / SAINTE-FOY-LÈS-LYON**
29 route de la gare
- GENAS**
Rue de l'Égalité
- GIVORS**
Z.I de Bans
- GRIGNY**
Lieu dit St-Abdon
- LYON 7^e**
12 bd. de l'Artillerie
- LYON 9^e**
82 avenue Sidoine Apollinaire
- MIONS / CORBAS**
Boulevard des Nations
- NEUVILLE-SUR-SAÔNE**
Avenue des Frères Lumière
- PIERRE-BÉNITE**
Chemin de la Gravière
- RILLIEUX-LA-PAPE**
Route de Fontaines
- SAINT-GENIS-LES-OLLIERES**
2 avenue Louis Pradel
- SAINT-PRIEST**
Rue du Mâconnais
- VAUX-EN-VELIN**
15 rue Mendès-France
- VENISSIEUX**
Rue Jean Moulin
- VILLEURBANNE NORD**
Rue Alfred Brinon
- VILLEURBANNE SUD**
100-110 avenue Paul Krüger

Renseignements au 04 69 64 53 50
(Unité Traitement Valorisation Matière)

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

(*) : Quatre recycleries gérées par deux associations caritatives (Notre Dame des Sans Abris et l'Armée du Salut) permettent de mettre à disposition une partie de ces objets à l'attention des associations caritatives.



LES CENTRES DE TRI DES PAPIERS ET EMBALLAGES

TRAIT D'UNION ENTRE LE TRI DES USAGERS ET LE RECYCLAGE

PRINCIPE

Après collecte, les déchets triés par les habitants (emballages plastiques, boîtes aluminium ou acier, cartons et papiers) sont transportés jusqu'aux centres de tri. Ils sont alors séparés par catégories de matériaux puis expédiés vers des filières de recyclage. Les refus de tri (erreurs de tri faites par l'habitant) sont orientés vers une filière de valorisation énergétique.

En 2012, 3 centres de tri ont accueilli les déchets ménagers du Grand Lyon :

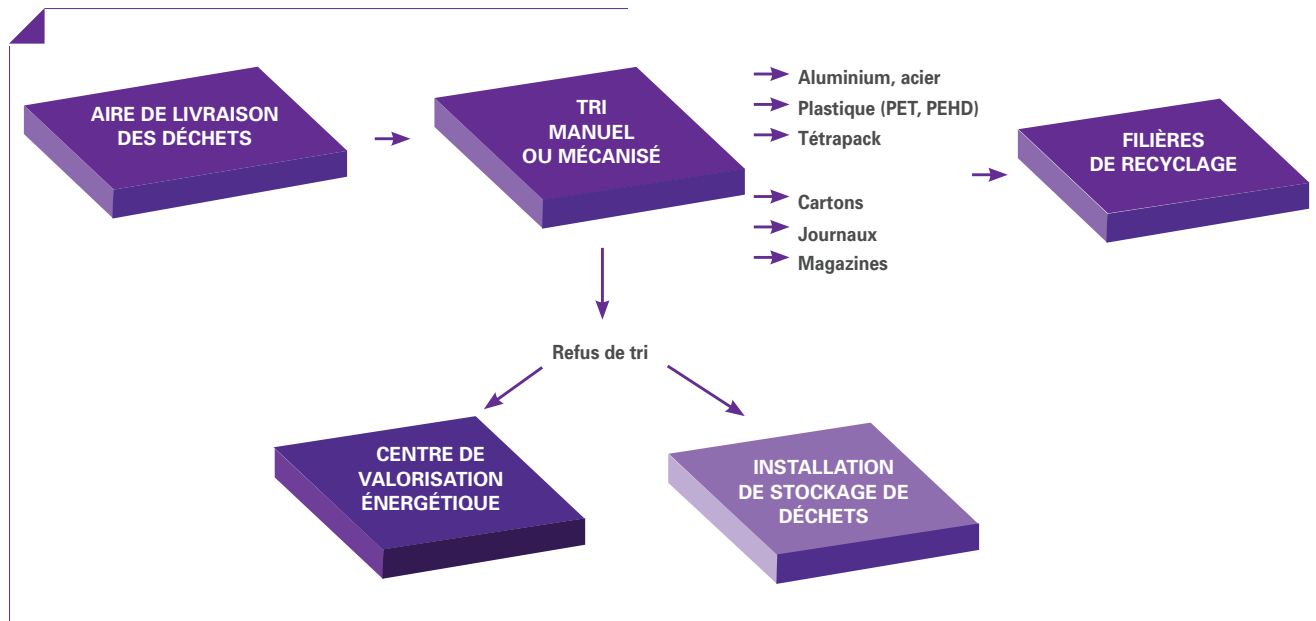
- Rillieux-la-Pape (Société Véolia) : 32 954 tonnes
- Saint-Fons (Société Nicollin) : 27 309 tonnes
- Saint-Priest (Société Paprec) : 126 tonnes

RÉSULTATS

Stock fin 2011	-269 t
Quantité recyclée	43 156 t
Refus de tri	15 392 t
Stock fin 2012	+ 479 t

SOIT **60 389** TONNES DE DÉCHETS ISSUES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE POUR **43 156** TONNES EFFECTIVEMENT RECYCLÉES.

FONCTIONNEMENT SIMPLIFIÉ DES CENTRES DE TRI



LE RECYCLAGE



PROVENANCE DES MATÉRIAUX RECYCLÉS (EN TONNES)

	DÉCHÈTERIES	SILOS VERRE	CENTRES DE TRI	ISSU DE L'INCINÉRATION	DÉPÔTS SAUVAGES	AUTRES COLLECTES	TOTAL (TONNES)
PAPIER	2 838		29 625			9	32 472
VERRE		25 053	6				25 059
BOIS	21 229				89	12	21 330
CARTONS	5 065		9 374			1	14 440
MÉTAUX EN MÉLANGE	6 734				37	10	6 781
ACIER			898	5 194			6 092
DEEE*	5 571		5		28		5 604
PLÂTRE	2 798						2 798
PLASTIQUE			2 622				2 622
BRIQUES ALIMENTAIRES			513				513
ALUMINIUM			113	283			396
HUILES DE VIDANGE	135						135
BATTERIES	124						124
PILES	23						23
TEXTILES	9						9
TOTAL	44 526	25 053	43 156	5 477	154	32	118 398
%	37,6%	21,2%	36,5%	4,6%	0,1%	négligeable	100%

*DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques.

118 398 tonnes de déchets ont été recyclées en 2012, soit 4,1 % de moins qu'en 2011 (- 5 015 tonnes). Rapporté à l'ensemble des 529 788 tonnes de déchets ménagers et assimilés, cela représente un taux de recyclage de 22,3% (contre 23% en 2011).

En ajoutant le compostage des déchets végétaux issus des déchèteries (32 121 tonnes en 2012 contre 29 580 tonnes en 2011 : +8,6%), on obtient un taux de valorisation matière et organique de 28,4 % en 2012. Ce taux se maintient puisqu'il était de 28,5% en 2011.

Les matériaux recyclés provenant des déchèteries augmentent à nouveau cette année (+ 1 478 tonnes). En revanche, on constate une baisse importante du recyclage issu des centres de tri, notamment pour les cartons (- 904 tonnes) et les papiers (- 3 145 tonnes). Enfin la partie des aciers issus de l'incinération, habituellement récupérée sur les plateformes de maturation des mâchefers, est également en baisse de 1 601 tonnes. Cette diminution est due à la fermeture administrative de la plateforme de l'entreprise Modus qui a conduit à l'envoi d'une partie des mâchefers en installation de stockage dès la sortie de l'unité de traitement et valorisation énergétique, sans récupération des parties métalliques (ferreux et non-ferreux).



RÉSULTATS ET OBJECTIFS DU RECYCLAGE

	Quantité recyclée en 2007	Quantité recyclée en 2008	Quantité recyclée en 2009	Quantité recyclée en 2010	Quantité recyclée en 2011	Quantité recyclée en 2012	Evolution 2011-2012	Gisement Estimé d'EMR *	Performance 2012 par rapport au gisement
NOMBRE D'HABITANTS	1 193 830	1 253 179	1 257 114	1 269 257	1 281 971	1 293 164			
	kg/hab	kg/hab	kg/hab	kg/hab	kg/hab	kg/hab	%	kg/hab	%
EMBALLAGES EN CARTON ET BRIQUES ALIMENTAIRES	8,21	9,08	11,22	12,72	12,57	11,57	-8,0%	14,10	82%
dont carton collecte sélective	5,18	5,93	7,44	8,39	8,02	7,25	-9,6%	-	-
dont briques alimentaires	0,23	0,24	0,36	0,34	0,58	0,40	-31,0%	-	-
dont cartons déchèteries	2,80	2,91	3,42	3,99	3,97	3,92	-1,3%	-	-
PLASTIQUES	1,79	1,95	2,21	2,47	2,18	2,03	-6,9%	16,20	13%
ACIER	6,33	6,83	6,38	5,74	6,08	4,71	-22,5%	4,46	106%
issu de la collecte sélective	0,59	0,63	0,74	0,86	0,78	0,69	-11,5%	-	-
extrait des mâchefers	5,74	6,20	5,64	4,88	5,30	4,02	-24,2%	-	-
ALUMINIUM	0,62	0,41	0,58	0,56	0,58	0,31	-46,6%	0,90	34%
issu de la collecte sélective	0,04	0,04	0,06	0,10	0,08	0,09	12,5%	-	-
extrait des mâchefers	0,58	0,37	0,52	0,46	0,50	0,22	-56,0%	-	-
VERRE	18,01	18,82	19,22	19,32	19,49	19,38	-0,6%	37,63	52%
FIBREUX	29,43	29,38	26,42	26,77	27,56	25,10	-8,9%		
dont journaux-magazines	15,13	16,65	14,91	13,57	12,92	12,36	-4,3%		
dont gros de magasin	11,40	9,98	9,21	10,96	12,64	10,55	-16,5%		
dont papier déchèteries	2,90	2,75	2,30	2,24	2,00	2,19	9,5%		
TOTAL DES DÉCHETS RECYCLÉS	64,39	66,47	66,03	67,58	68,46	63,10	-7,8%	73,29	51,9%

* EMR = emballages ménagers recyclables. Gisement estimatif donné par Eco-Emballages Barème E

Le Grand Lyon a atteint un taux de recyclage de ses déchets de 51,9%, au regard du gisement de déchets estimé par l'organisme Eco-Emballages, dans le cadre du barème E. En 2012, une étude de caractérisation des ordures ménagères (MODECOM) a été menée. Les grands Lyonnais produisent les déchets recyclables dans les proportions suivantes :

2012 1 293 164 habitants	Gisement estimé MODECOM*	Quantité recyclée	Performance par rapport au MODECOM*
unité	kg/hab.	kg/hab.	%
Emballages en carton et briques alimentaires	30,83	11,57	38%
Plastiques	5,98	2,03	34%
Acier	4,54	4,71	104%
Aluminium	0,98	0,31	32%
Verre	30,03	19,38	65%
TOTAL DES DÉCHETS RECYCLÉS (hors fibreux)	72,36	38	52,5%

* : estimation suite à l'étude MODECOM réalisée en 2012

Dans ces conditions, il apparaît que les performances de recyclage du verre et des plastiques sont meilleures que si l'on se rapporte au gisement national. En revanche, pour les emballages en carton et briques alimentaires, le taux est bien moins bon.

L'objectif fixé par le Grenelle est d'atteindre un taux de recyclage des déchets d'emballages de 75%, des efforts restent à fournir.

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS DE DÉCHÈTERIES



COMPOSTAGE, RECYCLAGE, VALORISATION, ENFOUISSEMENT...

La déchèterie constitue un équipement de collecte complémentaire à la collecte en porte-à-porte et en point d'apport volontaire (silos). Les ménages peuvent ainsi éliminer les déchets non pris en charge par la collecte traditionnelle, notamment du fait de leur taille ou de leur toxicité.

PRIORITÉ AU RECYCLAGE

Les déchèteries permettent aussi de recycler de plus en plus de déchets. Les usagers doivent faire un tri « à la source » pour déposer les cartons, papiers, métaux, bois, déchets de plâtre, huiles de vidange, batteries, piles, appareils électriques et élec-

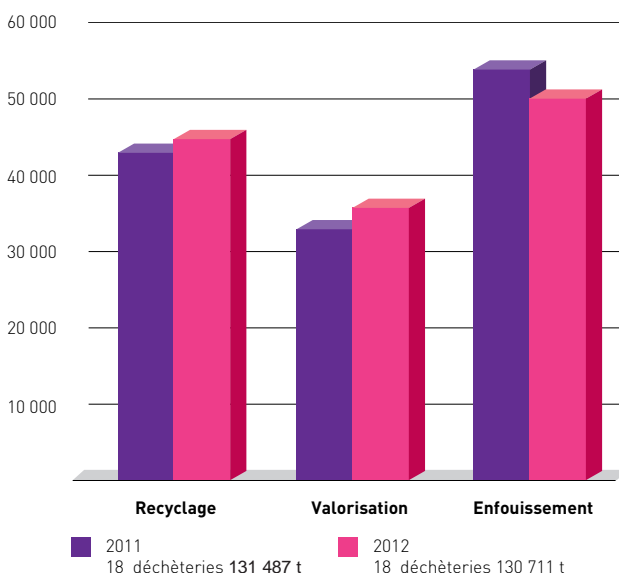
troniques, tubes néon, lampes, textiles... dans des contenants distincts. Les déchets sont ensuite acheminés vers des plateformes de regroupement ou de prétraitement. C'est la dernière étape avant leur valorisation comme « matière première secondaire » dans des processus de fabrication industrielle (par exemple, les déchets de plâtre sont utilisés dans une usine de fabrication de nouvelles plaques de plâtre à Chambéry).

Le taux de recyclage (valorisation matière et organique) a ainsi augmenté en 2012 pour s'établir à 58,6% (au lieu de 55,2% en 2011).

DEVENIR DES DÉCHETS (EN TONNES)

MODE DE TRAITEMENT	TYPE DE DÉCHETS	TONNAGE 2012
RECYCLAGE MATIÈRE	Cartons	44 526
	Papiers	
	Métaux en mélange	
	Bois	
	Plâtre	
	DDM : Huile de vidange	
	DDM : Batteries	
	DDM : Piles	
	Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (DEEE)	
	Textiles*	
VALORISATION ORGANIQUE	Déchets verts	32 121
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	DDM : Autres Déchets Dangereux des Ménages	1 156
ENFOUISSEMENT	Gravats	52 906
	Encombrants non valorisés	
TOTAL		130 709

* Les textiles sont collectés séparément dans une déchèterie depuis 2011

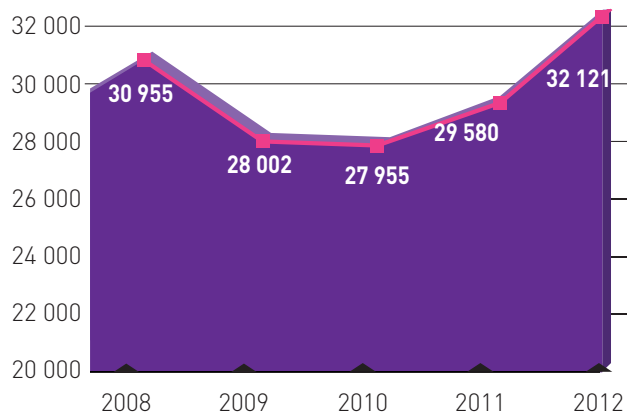


VALORISATION ORGANIQUE POUR TOUS LES DÉCHETS VÉGÉTAUX

Tous les déchets verts déposés en déchèteries font l'objet d'une valorisation organique. Leur compostage consiste en une fermentation aérobie (en présence d'air) qui dégrade la matière organique. Ce traitement s'effectue sur des sites de compostage contrôlés. En quelques mois, ils sont transformés en compost, un amendement organique pour les sols de culture qui se substitue aux engrais chimiques. Le tonnage collecté en 2012 a fortement progressé (plus de 8% de hausse). Ceci s'explique notamment par une pluviométrie excédentaire en 2012 par rapport à la normale mais aussi par la contribution sur une année pleine de la nouvelle déchèterie de Mions, mise en service en novembre 2011.



ÉVOLUTION DES TONNAGES DE DÉCHETS VERTS COLLECTÉS DEPUIS 2007



DES PREMIÈRES PISTES DE VALORISATION POUR LES ENCOMBRANTS

Les encombrants sont des déchets hétérogènes composés de matériaux divers parfois difficilement dissociables (par exemple des éléments de mobilier associant bois, métaux, tissus et mousses plastiques). En 2012, le dispositif de traitement des encombrants a évolué pour inciter les plateformes de réception de ces déchets à trier et valoriser le plus possible en filières de recyclage ou de valorisation énergétique. Toutefois, la majeure partie n'est pas encore valorisable et reste traitée en enfouissement dans des installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND). Dans les années à venir, les dispositifs de démantèlement et de tri doivent se développer (chaînes de tri mécanisées) pour diminuer encore la part enfouie.

L'ENFOUISSEMENT POUR LES DÉCHETS ULTIMES

Le traitement par enfouissement en installation de stockage concerne la majorité des encombrants mais aussi les gravats. De par leur caractère inerte (pas d'évolution du déchet dans le temps), ceux-ci sont traités dans des installations de stockage de déchets inertes (ISDI). En 2012, tous les gravats collectés en déchèterie ont été traités sur le centre de stockage de Genas.

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES

Tous les déchets dangereux collectés en déchèterie sont traités dans des filières spécialisées, pour en maîtriser l'impact sur l'environnement (pollutions du sol, de l'air, de l'eau). Il existe deux voies de traitement : le recyclage matière (c'est le cas par exemple pour les piles, batteries et huiles de vidange) ou la valorisation énergétique (peintures, solvants...) dans des incinérateurs dotés de systèmes de traitement de fumées adaptés.

À noter, les déchets abandonnés dans la nature, vidés dans les égouts ou brûlés à l'air libre nuisent gravement à l'environnement et à la santé.



LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS

FILÈRE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS PAR VALORISATION ÉNERGÉTIQUE : LE CHOIX DU GRAND LYON, EN LIEN AVEC LE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DE CHALEUR.

Le Grand Lyon possède deux unités de traitement et valorisation énergétique (UTVE) des ordures ménagères résiduelles, qui ont été mises en service en 1989. L'une est située dans le 7^e arrondissement de Lyon, dans le quartier de Gerland au port Édouard Herriot (UTVE Lyon Sud), propriété du Grand Lyon et exploitée en régie (personnel communautaire). L'autre se trouve sur la commune de Rillieux-la-Pape (UTVE Lyon Nord), exploitée par la société Valorly (SITA - Suez Environnement), dans le cadre d'une délégation de service public. Ces usines ont toutes deux respecté l'échéance réglementaire du 28 décembre 2005, définie par l'arrêté du 20 septembre 2002, qui a imposé 190 obligations et normes nouvelles, dans les domaines des rejets liquides et atmosphériques des usines d'incinération et dans leur mode d'exploitation. Au total, le Grand Lyon a investi entre 2005 et 2006, 57 millions d'euros de travaux dans ces deux installations.

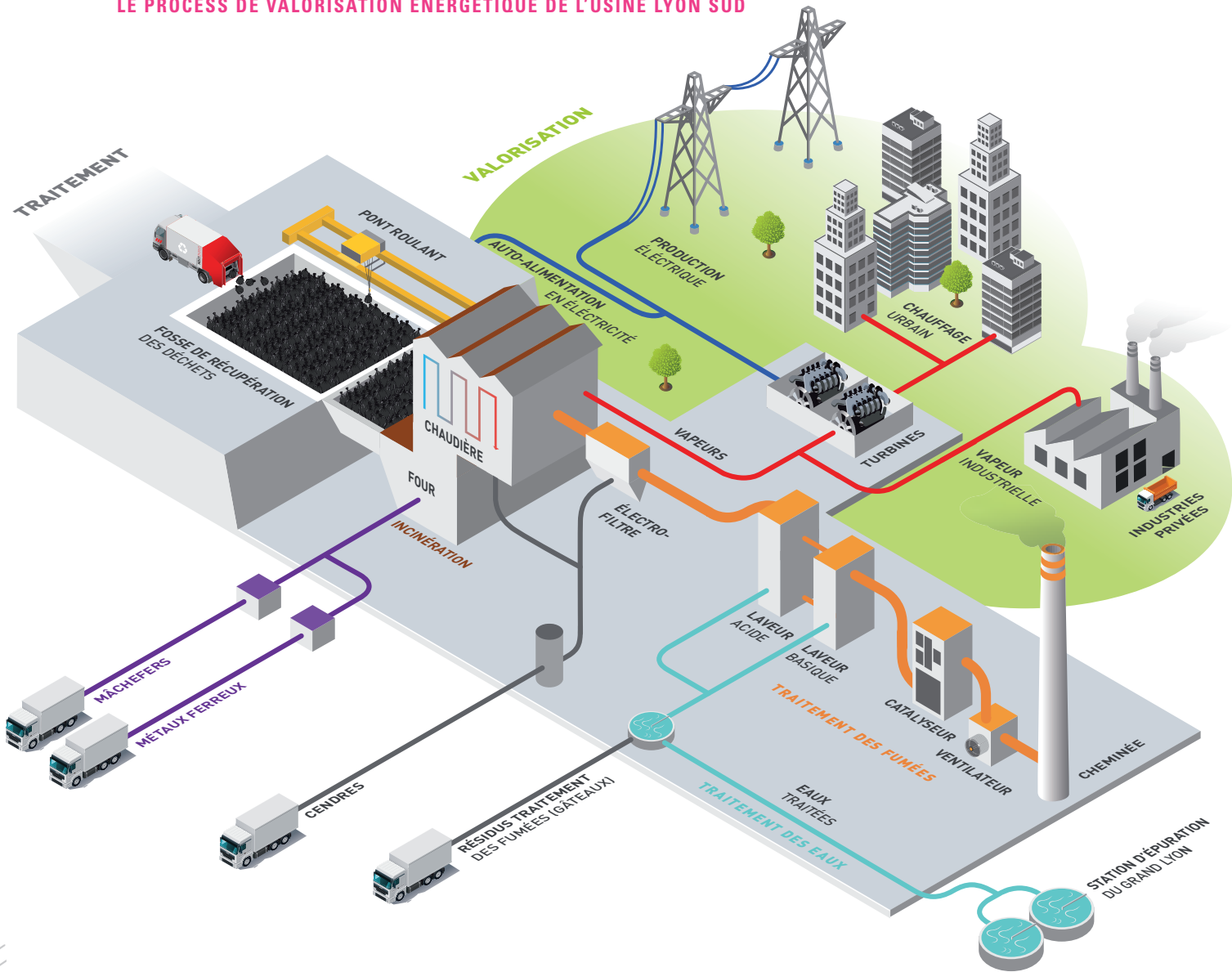
Les émissions polluantes ont encore été réduites et le Grand Lyon a décidé d'aller au-delà de la norme imposée de 200 mg / Nm³ pour les oxydes d'azote (NOx) en retenant une technologie performante permettant de garantir un rejet à la cheminée inférieur à 80 mg / Nm³. Ce seuil a été retranscrit dans les arrêtés préfectoraux relatifs à chaque site.

Les rejets atmosphériques enregistrés en 2012 pour l'UTVE de Lyon Sud sont récapitulés dans le tableau ci-dessous. Sur cette installation, le panache de vapeur sortant de la cheminée est fortement atténué, et devient même invisible à l'œil nu, dès que la température extérieure dépasse les 12°C, concourant à améliorer l'environnement visuel de la ville.

REJETS ATMOSPHÉRIQUES 2012 - UNITÉ DE VALORISATION LYON SUD CONCENTRATIONS (CALCULÉES À PARTIR DES CONTRÔLES RÉGLEMENTAIRES) RÉSULTATS RAMENÉS SUR GAZ SEC À 11% D'O₂.

PARAMÈTRES	UNITÉ VALEUR EXPRIMÉE EN MOYENNE JOURNALIÈRE	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL D'AUTORISATION DU 27/10/2004	MOYENNE JOURNALIÈRE 2010	MOYENNE JOURNALIÈRE 2011	MOYENNE JOURNALIÈRE 2012
TSP (POUSSIÈRES TOTALES)	mg/Nm ³	10	2,00	1,72	1.67
COT (COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS TOTAUX)	mg/Nm ³	10	0,37	2,34	1.37
HCI (CHLORE ET COMPOSÉS INORGANIQUES)	mg/Nm ³	10	1,68	0,74	0.58
HF (FLUOR ET COMPOSÉS INORGANIQUES)	mg/Nm ³	1	0,01	0,07	0.15
SOX (OXYDES DE SOUFRE)	mg/Nm ³	50	2,75	2,71	1.04
NOX (OXYDES D'AZOTE)	mg/Nm ³	80	65,88	55,59	70.35
CO (MONOXYDE DE CARBONE)	mg/Nm ³	50	16,8	22,0	22.52
DIOXINES ET FURANES	ng i-TEQ/Nm ³	0,1	0,004	0,004	0.007
CD+TL (CADMIUM ET THALLIUM)	mg/Nm ³	0,05	0,007	0,003	0.002
HG (MERCURE)	mg/Nm ³	0,05	0,024	0,005	0.011
AUTRES MÉTAUX LOURDS	mg/Nm ³	0,5	0,125	0,078	0.039

LE PROCESS DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE L'USINE LYON SUD



Les rejets atmosphériques et aqueux produits par les deux UTVE du Grand Lyon font l'objet d'une surveillance en continu de leurs émissions atmosphériques. Les résultats sont adressés mensuellement à la Préfecture et consultables sur le site internet du Grand Lyon (www.grandlyon.com).

Le schéma ci-dessus présente le procédé industriel en place à l'UTVE Lyon Sud. Le procédé industriel de l'unité Lyon Nord est sensiblement identique.

LES DÉCHETS RÉCEPTIONNÉS POUR VALORISATION ÉNERGÉTIQUE EN 2012 (EN TONNES)

	2008	2009	2010	2011	2012	ÉVOLUTION 2011-2012
LYON SUD	227 033	221 702	227 657	237 489	239 917	1%
LYON NORD	147 900	141 274	136 756	129 083 *	132 644*	2,8%
BOURGOIN JALLIEU	4 814	2 641	4 575	1 321	2 623	
TONNAGE TOTAL	379 747	365 617	368 988	367 893	375 184	2%

Le tonnage n'inclut pas les détournements depuis l'UTVE Lyon Nord vers d'autres sites de traitement (3 531 tonnes).



En 2012, 372 561 tonnes de déchets ont été réceptionnées pour être valorisées énergétiquement dans les deux unités de traitement et valorisation énergétique dont 239 917 tonnes à Lyon Sud et 132 644 tonnes à Lyon Nord. 2 623 tonnes ont été envoyées vers des installations situées hors Grand Lyon.

Les taux de disponibilité des usines sont les suivants :

	2011	2012
Lyon Sud	91 %	90,3 %
Lyon Nord	80 %	81,9 %

➔ **À L'UTVE LYON SUD**, en parallèle des programmes de maintenance courante, d'importants travaux liés aux deux-tiers de vie de l'installation se sont poursuivis sur 2012. Le système de distribution électrique et de contrôle-commande

de l'usine a terminé sa rénovation complète, entamée avec les travaux de mise aux normes de 2005. La direction de la propreté a également fait le choix de renforcer la protection des chaudières contre l'attaque des fumées acides issues de la combustion des déchets. Un revêtement en alliage métallique appelé Inconel a été retenu pour le premier parcours des chaudières, là où les fumées sont les plus chaudes. Dans la continuité de la ligne 3 en 2011, la chaudière de la ligne 1 a bénéficié de cette évolution. La direction de la propreté et tout particulièrement les équipes de l'UTVE Lyon Sud se sont mobilisées et ont obtenu la certification environnementale de l'installation, selon la norme Iso 14001 en janvier 2012.

➔ **DU CÔTÉ DE L'UTVE LYON NORD**, en 2012, le délégataire a engagé des travaux de maintenance et d'amélioration visant à fiabiliser l'installation. Le tonnage pris en charge par le délégataire a été de 136 175 tonnes incluant 3 531 tonnes détournées depuis son site, suite à des dysfonctionnements techniques.

ORIGINE DES DÉCHETS

ORIGINES DES DÉCHETS	TONNAGES 2011
COLLECTE D'ORDURES MÉNAGÈRES	311 818
ÉBOUAGES	5 699
CORBEILLES DE PROPRETÉ	3 568
MARCHÉS	7 577
COLLECTES PRIVÉES	8 314
GRAND LYON : AUTRES DIRECTIONS	2 080
COMMUNES EXTÉRIEURES AU GRAND LYON	21 318
REFUS DE TRI	14 806
FEUILLES SOUILLÉES OU EN MÉLANGE	5
Total :	375 185

En 2012, 6 961 tonnes de déchets ultimes (REFIOM : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères, cendres d'électrofiltres et de chaudières, et gâteau de filtration des stations de traitement physico-chimique des eaux de lavages des fumées) issues des unités de traitement et de valorisation énergétique ont été produites. Si la majorité continue d'être orientée vers l'Installation de Stockage de Déchets Dangereux (I.S.D.D.) de Vaivre (Haute Saône), le Grand Lyon poursuit la valorisation d'une partie des cendres produites sur l'unité de Lyon Sud (deux tiers de la production actuelle) en Allemagne pour le comblement d'une cavité d'extraction de sel.

Les mâchefers d'incinération subissent sur site un premier tri des métaux ferreux (environ 50%). Ils sont ensuite dirigés vers deux plateformes de maturation pour en extraire les métaux ferreux résiduels, non ferreux (aluminium) et même précieux, et les préparer à la valorisation en achevant la dégradation de la matière organique à l'air libre. De l'usine à la destination finale en sous-couche routière, la traçabilité est assurée grâce à un plan d'assurance qualité. Depuis 2011, la filière rencontre des difficultés pour assurer la valorisation de ces matériaux alternatifs en technique routière. Celles-ci ont généré une saturation d'une des deux plateformes de maturation. Depuis février 2012, une partie des mâchefers a donc dû être dirigée directement vers une installation de stockage. En parallèle, le Grand Lyon a continué à participer, avec les autres collectivités membres de COVADE (COopération pour la VALorisation des DÉchets), aux réflexions sur la valorisation des mâchefers.

MÂCHEFERS PRODUITS EN 2012 (EN TONNES)

	LYON SUD	LYON NORD	TOTAL
ACIER EXTRAIT DES MÂCHEFERS EN CENTRE DE VALORISATION	2 784	1 532	4 316
MÂCHEFERS ENVOYÉS AUX PLATEFORMES DE MATURATION	26 235	13 823	40 058
MÂCHEFERS ENVOYÉS EN INSTALLATION DE STOCKAGE DES DÉCHETS	22 125	13 226	35 351
MÉTAUX FERREUX EXTRAITS SUR LES PLATEFORMES DE MATURATION	498	380	878
MÉTAUX NON FERREUX EXTRAITS SUR LES PLATEFORMES DE MATURATION	180	52	232
MÂCHEFERS TRAITÉS POUR ÊTRE VALORISÉS EN SOUS COUCHE ROUTIÈRE	47 682	26 617	74 299

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE RÉSULTATS 2012

Les UTVE produisent de la vapeur surchauffée à plus de 350°C et 40 bars de pression. L'énergie fournie par cette vapeur produit de l'électricité et réchauffe l'eau circulant dans les réseaux de chauffage urbain (réseau Lyon-Villeurbanne pour Lyon Sud : 3^e réseau français avec 55 000 équivalents logements raccor-

dés - et réseau de Rillieux-la-Pape pour Lyon Nord : 8 000 équivalents logements).

À l'UTVE Lyon Sud, la quantité de chaleur fournie par l'incinération des déchets a atteint 213 228 MWh valorisés, représentant environ 54% de la fourniture énergétique totale du réseau de chauffage urbain de Lyon et Villeurbanne. Cette proportion majoritaire d'énergie issue de la combustion des déchets (> à 50%) permet de faire bénéficier les usagers d'une TVA à taux réduit sur leur facture. C'est ainsi le cas depuis 2008.

PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES 2012 (EN TONNES)

		USINE LYON SUD	USINE LYON NORD
ORDURES MÉNAGÈRES (TONNES)			
Tonnage pour incinération		239 917	136 175
Tonnages incinérées	T	239 492	132 644
VAPEUR D'EAU PRODUITE (TONNES)		622 609	353 384
ÉNERGIE THERMIQUE PRODUITE (MWH)	Eth.p	240 092	115 182
Vente chauffage urbain (Elvya)		213 228	86 706
Réseau vapeur**		26 864	28 476
ÉNERGIE THERMIQUE ACHETÉE	Eth.a	0	0
ÉNERGIE ÉLECTRIQUE PRODUITE (MWH)	Ee.p	59 605	25 922
Électricité vendue EDF		27 203	15 978
Électricité autoconsommée		32 402	17 586
ÉNERGIE ÉLECTRIQUE ACHETÉE EDF (MWH)	Ee.a	477	6 874
ÉNERGIE COMBUSTIBLE ACHETÉE (GAZ) (MWH)	Ec.a	18 688	21 172
Consommée par les fours		1 557	7 008
Consommée par le traitement des fumées		17 131	14 164
PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE*	Pe	70,5%	50,4%

*Calculé selon la formule précisée dans la circulaire 09-030 du 30 mars 2009 publié au Bulletin officiel des douanes le 30 mars 2009.

$Pe = ((2,6 * Eep + 1,1 * Ethp) - (2,6 * Eea + 1,1 * Etha + Eca)) / (2,3 * T)$

** Dont 19 131 MWh livrées aux industriels AGUETTANT et MERIAL.

Pour bénéficier de la réduction maximale sur la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) sur chaque tonne de déchets incinérée, les installations doivent répondre à 2 des 3 critères de performance retenus :

- la valeur de rejet des oxydes d'azote inférieure à 80 mg/Nm³ ;
- la certification Iso 14001 ;

- le taux d'efficacité énergétique qui doit être supérieur ou égal à 60 %.

Avec l'obtention de la certification environnementale Iso 14001, l'UTVE Lyon Sud remplit désormais ces 3 critères. L'UTVE Lyon Nord bénéficie également de cette minoration en associant deux critères de performance.

LE TRAITEMENT EN INSTALLATION DE STOCKAGE DES DÉCHETS (ISD)

UNE SOLUTION ULTIME POUR LES DÉCHETS NON VALORISABLES.

Les déchets collectés par la Communauté urbaine de Lyon sont traités dans différentes installations.

En sortie de ces traitements, il reste une part de déchets ultimes à enfouir en Installation de Stockage des Déchets : Inertes (ISDI), Non Dangereux (ISDND), ou Dangereux (ISDD).

En 2012, 18,8% des déchets collectés ont été enfouis (déchets ménagers assimilés + déchets d'autres collectes + déchets de nettoyage). Ces quantités ont augmenté de 24,7% entre 2011 et 2012. Hors traitement des mâchefers, l'enfouissement a baissé par rapport à 2011 :

- ▶ ordures ménagères résiduelles : 1 819 tonnes (-6 384 tonnes) ;
- ▶ refus de tri : 586 tonnes (-2 278 tonnes) ;
- ▶ déchets de déchèteries : 52 906 tonnes (-4 930 tonnes).

Ce résultat est notamment dû au tri des encombrants en déchèteries.

Au total, ce sont 13 962 tonnes qui ont été valorisées plutôt que d'être enfouies.

En raison de la fermeture de la plateforme de maturation de l'entreprise MODUS en février, une partie des mâchefers produits par les deux usines a été dirigée vers des installations de stockage (35 351 tonnes) ce qui n'était pas le cas en 2011.

Les efforts de limitation du recours à l'enfouissement sont notables. Cependant, les difficultés liées au fonctionnement de la plateforme de l'entreprise MODUS ont eu pour conséquence d'augmenter le taux de stockage pour cette année 2012.

QUANTITÉ DE DÉCHETS STOCKÉS EN ISD (EN TONNES)

	2008	2009	2010	2011	2012	EVOLUTION 2011-2012
EN ISDD (EX CLASSE I)	8 035	6 935	6 933	6 674	6 961	4,3%
EN ISDND (EX CLASSE II)	50 276	51 287	52 282	56 566	74 777	32,2%
EN ISDI (EX CLASSE III) (GENAS)	26 611	25 368	23 263	26 378	30 011	13,8%
TOTAL DES DÉCHETS STOCKÉS	84 922	83 590	82 478	89 618	111 749	24,7%

RAPPEL

La Communauté urbaine de Lyon ne possède plus d'installations de stockage de déchets non dangereux. Le site de Genas (ISDI) est uniquement destiné à recevoir des déchets inertes (matériaux de construction, gravats...). Les autres déchets enfouis sont, selon leur nature, dirigés vers des installations privées. L'augmentation du tri en déchèteries permet de réduire la part de déchets enfouis.



ISD situé à Genas

En 2012, ce site a accueilli 29 784 tonnes de gravats issus des déchèteries et 227 tonnes en provenance des autres directions du Grand Lyon (déchets de chantiers), soit un total de : 30 011 tonnes.

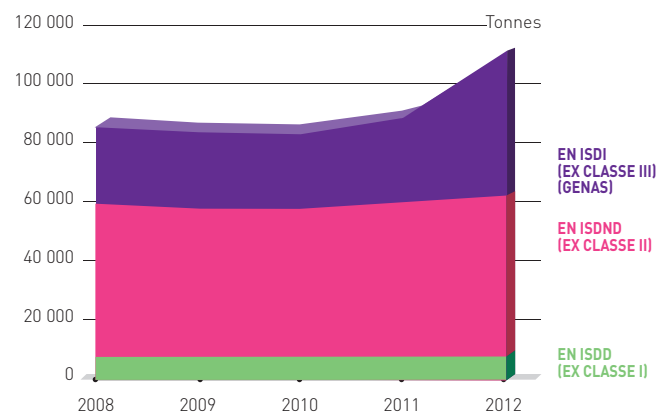
Depuis le 31 décembre 2005, le site a changé de statut, il est ainsi passé de ISDND (enfouissement des encombrants et déchets issus des déchèteries) à ISDI (enfouissement des déchets ultimes inertes uniquement). Il n'accueille dorénavant que des gravats.

ISD situé à Rillieux-la-pape

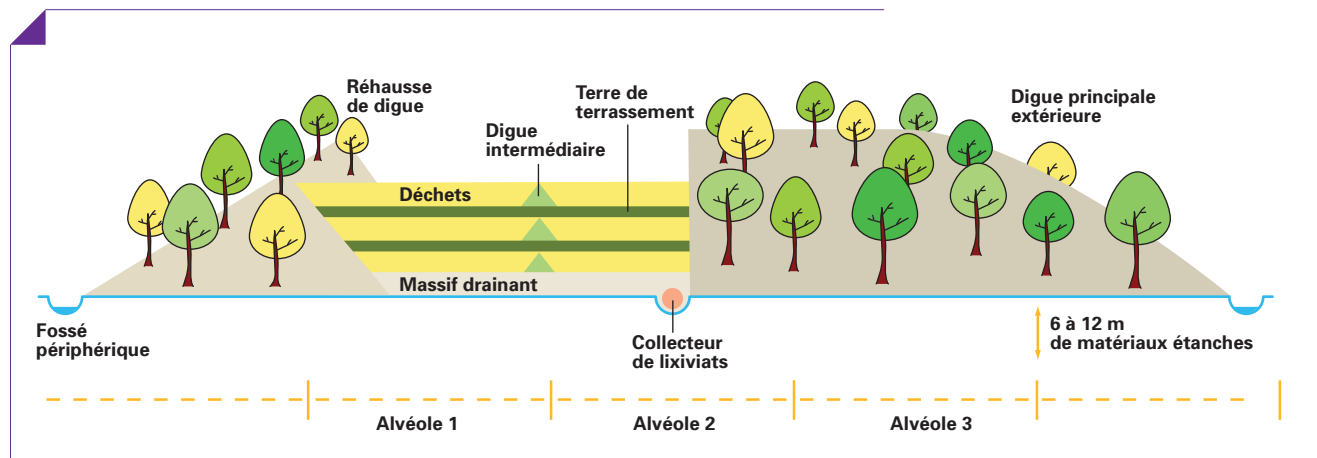
Ce site n'accueille plus de déchets depuis fin 2004, il est passé en phase de post-exploitation en 2007 ; il fait depuis l'objet d'un suivi régulier. La mise en place de servitudes d'utilité publique depuis 2006 permet de garantir l'intégrité du site.

ISDD et ISDND

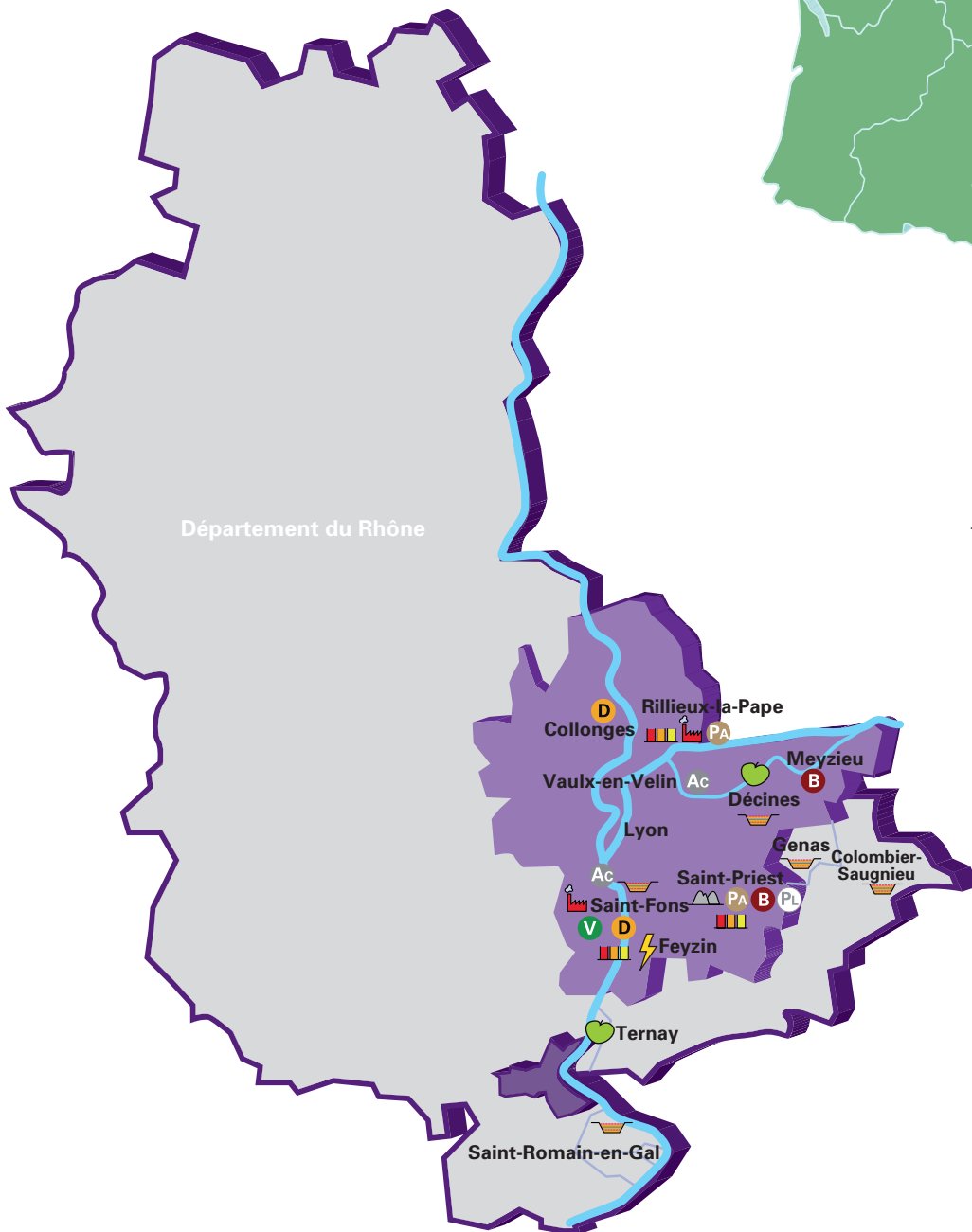
Pour les catégories « déchets dangereux » et « déchets non dangereux », l'ensemble des déchets est acheminé vers des installations privées de stockage.



PRINCIPE DE GESTION D'UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS



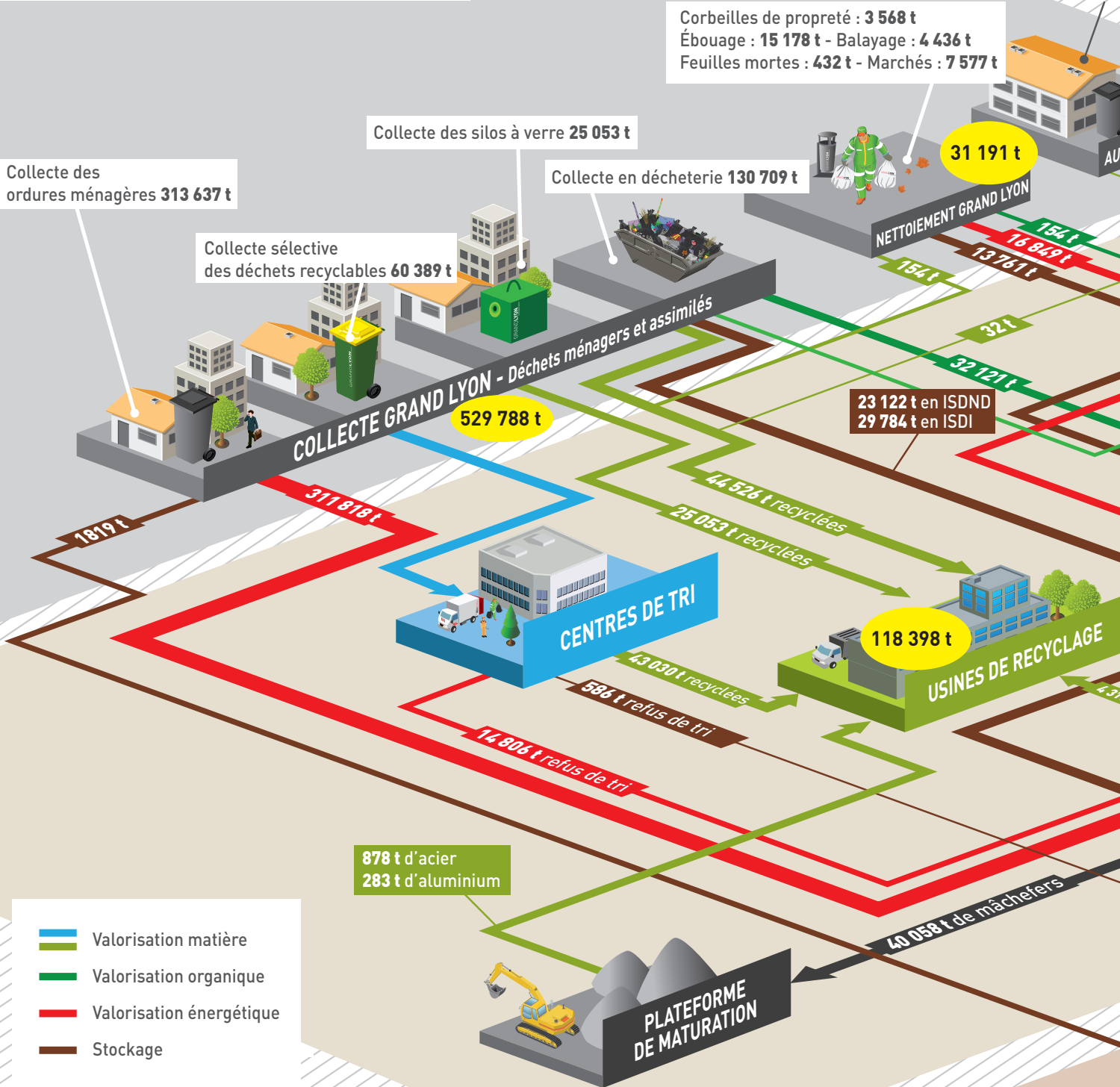
LES SITES DE TRAITEMENT DU GRAND LYON



- Aciers
- Aluminium
- Bois
- Centre de tri
- Compostage
- Installation de stockage des déchets
- Déchets dangereux des ménages
- Incinération
- Maturation du mâchefer
- Papiers et cartons
- Plastiques
- Plâtre
- Verre
- Déchets électriques électroniques

LES SITES DES TRAITEMENTS DES DÉCHETS	VILLE
INCINÉRATION	
Usine d'incinération Lyon Nord	Rillieux-la-Pape (69)
Usine d'incinération Lyon Sud	Lyon 7 ^e (69)
Usines d'incinération extérieures	Bourgoin-Jallieu (38)
COMPOSTAGE	
Plate-forme de compostage MSE	Décines-Charpieu (69)
Plate-forme de compostage COVALE	Ternay (69)
Plate-forme de maturation VALTERRA	Anthon ou La Côte-Saint-André (38)
MATURATION DU MÂCHEFER	
Plate-forme de maturation MODUS - VALORIS	Bourgoin-Jallieu (38)
Plate-forme de maturation PERRIER TP	Saint-Priest (69)
INSTALLATION DE STOCKAGE DES DÉCHETS	
ISDD ECOSPACE	Lyon 7 ^e (69)
ISDI à GENAS	Genas (69)
ISDND COVERED	Le Maillet (03)
ISDND GRAVCO	Colombier-Saugnieu (69)
ISDND CHATUZANGE	Chatuzange-le-Goubet (26)
ISDND SITA DRAMBON	Drambon (21)
ISDND COUDOULET	Orange (84)
ISDND SATROD	Roche-la-Molière (42)
ISDND MOS Satolas	Satolas (38)
ISDND NICOLLIN	Saint-Romain-en-Gal (69)
Quai de transfert NICOLLIN vers ISDND	Saint-Fons (69)
Quais de transfert MOS vers ISDND	Décines-Charpieu et Saint-Fons (69)
Quais de transfert SITA	Sainte-Consorce et Quincieux (69)
Quai de transfert COVERED	Irigny (69)
Quais de transfert VEOLIA	Chassieu et Villefranche (69)
Quai de transfert SERDEX	Vaivre-et-Montoille (70)
CENTRE DE TRI	
Centre de tri NICOLLIN	Saint-Fons (69)
Centre de tri VEOLIA	Rillieux-la-Pape (69)
Centre de tri PAPREC	Saint-Priest (69)
VERRE	
GUERIN (plateforme de stockage avant départ filière)	Saint-Fons (69)
O-I Manufacturing France. Usine de recyclage du verre	
<i>Usine de Labégude</i>	Labégude (07)
<i>Usine de recyclage du verre de Béziers</i>	Béziers (34)
<i>Usine de recyclage du verre de Veauche</i>	Veauche (42)
PAPIERS ET CARTONS	
Papeteries EMIN LEYDIER (recyclage des cartons d'emballages issus de la collecte sélective et des déchèteries et papier issu de la CS)	Saint-Vallier (26)
Centre de traitement PAPREC (recyclage des gros cartons et des papiers collectés en déchèteries et papier issu de la collecte sélective)	Saint-Priest (69)
Filières agréées REVIPAC pour la reprise des Emballages liquides ménagers (les destinations chez les régénérateurs ne nous sont plus communiquées)	
EPR/ Norsk Skog (papier issu de la collecte sélective)	Golbey (88)
ACIERS	
GDE (ferraille déchèteries)	Chassieu (69)
ARCELOR MITTAL (recyclage de l'acier issu de la collecte sélective)	Fos-sur-Mer (13)
ARCELOR MITTAL (recyclage de l'acier issu de la collecte sélective)	Aix-en-Provence (13)
MARCHETTO (recyclage de l'acier issu des mâchefers)	Esmans (77)
VAL'AURA (recyclage de l'acier issu des mâchefers)	Uckange (57)
ALUMINIUM	
Usine RECOVCO (recyclage de l'aluminium issu de la collecte sélective)	Compiègne (60)
BAUDELET METAUX (recyclage de l'aluminium issu des mâchefers)	Blaringhem (59)
MARCHETTO (recyclage de l'aluminium issu des mâchefers)	Esmans (76)
PLASTIQUES	
Filière agréée : VALORPLAST (les destinations chez les régénérateurs ne nous sont plus communiquées)	Paris la défense (75)
BOIS	
SERDEX (déchèteries + associations)	Saint-Priest (69)
LIGNATECH (déchèteries)	Meyzieu (69)
PLÂTRE	
SERDEX (déchèteries + associations)	Saint-Priest (69)
DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES (DDM)	
SARP (recyclage des batteries collectées en déchèteries)	Collonges-au-Mont-d'Or (69)
S.R.R.H.U (recyclage des huiles minérales collectées en déchèteries)	Saint-Fons (69)
COREPILE (recyclage des piles collectées en déchèteries)	Paris (75)
SARPI (recyclage des batteries et autres produits dangereux - acides, aérosols...)	La Talaudière (42)
DÉCHETS D'ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)	
SITA DEEE	Feyzin (69)
filière agréée RECYLUM (les destinations chez les régénérateurs ne nous sont pas communiquées)	

LE SCHÉMA DE GESTION DES FLUX DE DÉCHETS TRAITÉS SUR LE GRAND LYON

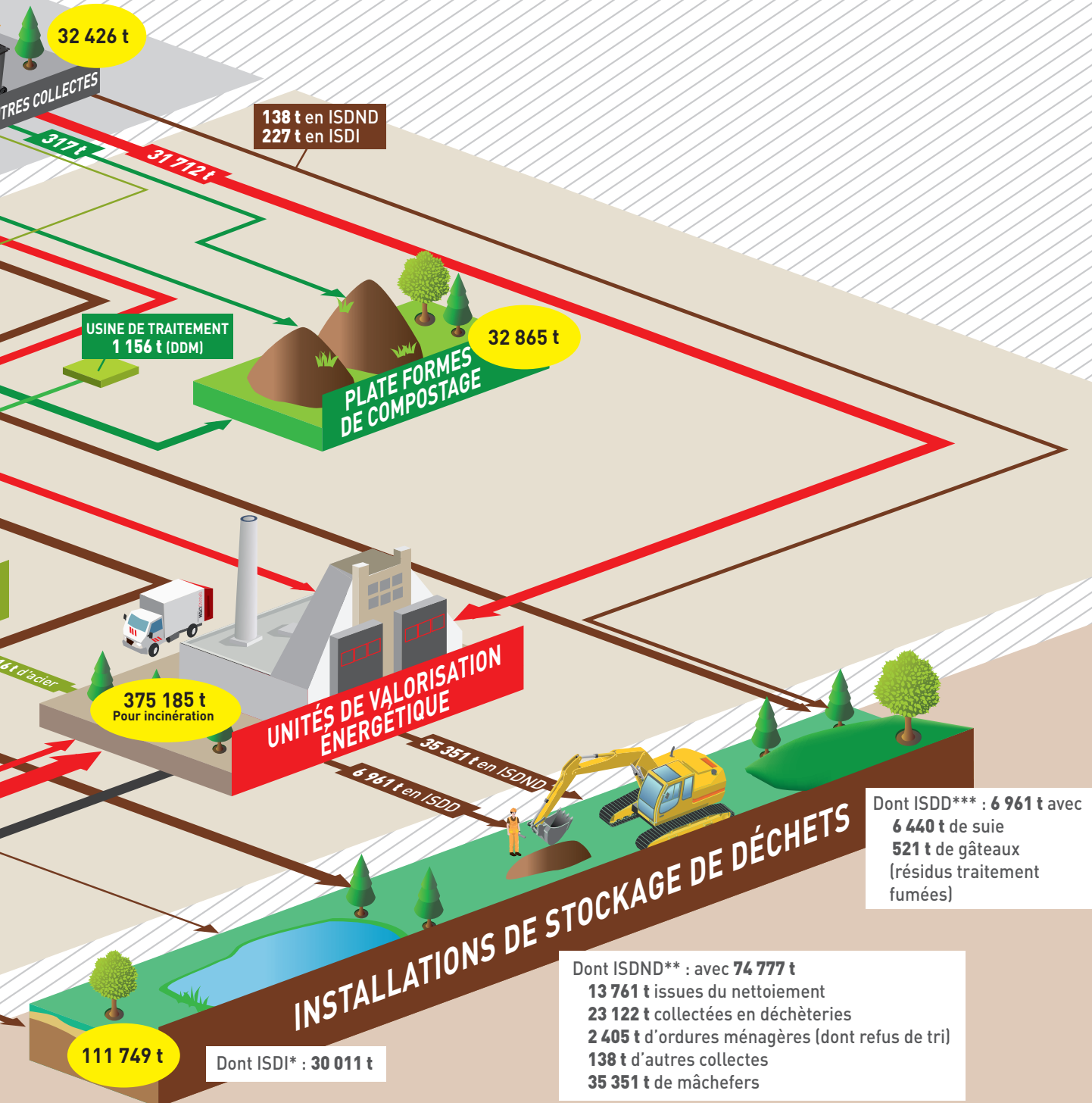


TOTAL GRAND LYON EN 2012

➔ **593 405 tonnes**

TOTAL COLLECTE ET NETTOIEMENT DU GRAND LYON
(HORS AUTRES COLLECTES) = 560 978 TONNES

Collectes privés **8 687 t**
Grand Lyon
Autres directions **2 421 t**
Communes extérieures
1 318 t



*ISDI : Installation de Stockage de Déchets Inertes
**ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
***ISDD : Installation de Stockage de Déchets Dangereux

COLLECTE

4

LA COMMUNICATION

AFIN DE PRÉPARER AU MIEUX LA POPULATION ET LES AGENTS DE LA PROPRETÉ À UNE NOUVELLE ORGANISATION DE COLLECTE, LE GRAND LYON A DÉPLOYÉ TOUT UN PANEL D'OUTILS DE COMMUNICATION VISANT À PRÉVENIR ET ANTICIPER LES CHANGEMENTS. CES EFFORTS ONT PERMIS UNE BONNE TRANSITION... C'EST AVEC DES PETITS GESTES QUE L'ON FAIT UN GRAND LYON !

SUR LE DEVANT DE LA SCÈNE

Si d'années en années le nombre d'actions de communication externe ne cesse de croître pour délivrer des informations adaptées sur des sujets phares de la propreté... les réalisations sur le terrain en partenariat avec les communes et les jeunes publics permettent tout autant de tenir le devant de la scène. Alors, qu'il soit mobilisé sur la mise en place des nouveaux circuits de collecte, qu'il soit innovant en identité graphique sur le tri ou encore qu'il soit réactif sur les événements emblématiques, le service communication - marketing présente comme en haute couture, toute une collection d'actions 2012, construites en lien avec la direction de la communication du Grand Lyon...

UNE COMMUNICATION SUR MESURE POUR LES NOUVEAUX CIRCUITS DE COLLECTE

La nouvelle organisation de la collecte mise en place, le lundi 22 octobre 2012, implique des changements de jours de collecte et/ou de circuits dans certaines communes. À cette



occasion, le Grand Lyon a mis en place un large dispositif de communication auprès des communes, bailleurs, syndicats et usagers.

Ce plan spécifique de communication a reposé sur 6 points forts : utilisation de TOUS les vecteurs et outils de communication existants + anticipation et appui de prestataires extérieurs + création d'une identité graphique + multiplication des canaux + alimentation continue de l'information en interne + optimisation des outils de la direction de la propreté.

UNE BONNE COUVERTURE DES USAGERS

Près de 610 000 courriers ont été envoyés, début octobre, expliquant les nouveaux dispositifs à l'ensemble des grands lyonnais. Ces courriers étaient accompagnés d'une documentation pédagogique sur les bons gestes du tri et de la réduction des déchets. Et pour permettre une meilleure réactivité, une page spécifique au nom évocateur « monjourdecollection.com » a été mise en ligne sur le site internet du Grand Lyon dès juillet (8 749 connexions) !

DE LA RÉPÉTITION AVEC LES COMMUNES

Cibles privilégiées dans le dispositif, les maires, les directeurs généraux et le réseau communication - communes ont reçu régulièrement des informations à partir de fin juin : courriers spécifiques adressés aux maires (le 27 juin) et aux directeurs généraux (le 10 juillet), méls d'information sur le déroulement de la communication, envois d'articles pré-rédigés et de visuels (le 10 juillet, le 4 Août, le 28 Août), méls personnalisés pour le détail des changements commune par commune (à partir du 6 septembre)... du véritable sur mesure.

EN MULTIPLIANT LES RELAIS EXTÉRIEURS

Bailleurs, CIL, Conseils de quartier, Lyon en direct, Lyon citoyen, ... chacun bénéficie d'une information.

ET SERRANT LES RANGS DES AGENTS DU GRAND LYON ET DE LA PROPRETÉ

Sur la cible interne, des articles et outils spécifiques ont été créés comme par exemple une déclinaison du journal interne de la direction, en petit format et à périodicité courte ... 5 numéros hebdomadaires diffusés les 5 semaines précédentes le 22/10... un décompte utile pour présenter habilement et de manière constructive les tenants et aboutissements d'une telle réorganisation !

J'AIME LE [TRI]COT

Il était temps, après quelques années d'utilisation des mêmes images, du même ton, des mêmes codes graphiques en matière de tri, de renouveler le style ! Chose faite avec le lancement d'outils simples à comprendre, qui dédramatisent le propos et restent originaux ! Créé avec la participation des équipes

terrain, ce nouvel environnement visuel ludique est décliné sur toute la gamme de supports : du « covering » de véhicules des messagers, au sur-filmage des bacs, en passant par les guides, les affiches, les autocollants ou encore les fiches mémo que les équipes d'optimisation utilisent quotidiennement. Le point d'orgue de cette communication « newlook » a été une diffusion à grande échelle : campagne d'affichage en novembre et décembre, articles de presse sur les supports papier, sur des sites internet locaux... et des films d'animation repris sur la plupart des réseaux sociaux du Grand Lyon. Un tri aux nouveaux traits pour affirmer la finalité du geste de tri et augmenter le taux de recyclage !

UN LIEN HAUTE COUTURE AVEC NOS PUBLICS

Depuis quelques années, se tissent particulièrement des liens avec deux publics : les communes et les jeunes publics. L'animation de réseaux est un mot qui a pris cette année tout son sens auprès des communes afin d'ajuster au mieux nos échanges. Être force de proposition en matière de contenu rédactionnel, accompagner les événements spécifiques au cœur des communes, a été le fil rouge de la communication. Côté animation « jeunes publics », notre démarche se synthétise en 3 actions : coordination, renforcement des partenariats et recherche de nouveaux relais.

UNE COLLECTION RICHE D'ÉVÈNEMENTS ET D' ACTIONS

La communication a su, en 2012, accompagner une FAITES DE LA PROPRETÉ reconnue et animée, un Téléthon de plus en plus ambitieux, les opérations « marchés propres » au succès avéré, la viabilité hivernale en période de grand froid, la certification de l'Unité Traitement et Valorisation Énergétique de Lyon Sud, la collecte exceptionnelle de sapins, les guides compostage, le guide des déchets non ménagers, la remise du chèque à la ligue contre le cancer, les visites de sites, la signature des conventions qualité... du nettoyage à la gestion des déchets.

LE BAROMÈTRE : UN DÉFILÉ DE RÉSULTATS PROBANTS

Une année d'avancées pour le marketing : pas moins de 24 présentations des résultats du baromètre sur la perception de la propreté des grands lyonnais ! Et un accueil apprécié de chacun des publics afin de pouvoir utiliser, adapter, concevoir, améliorer les services rendus aux usagers.



5

LA PRÉVENTION, LA SÉCURITÉ ET **LES CONDITIONS DE TRAVAIL**

LA MISE EN PLACE DE LA NOUVELLE ORGANISATION DE GESTION DES DÉCHETS 2012 A ÉGALEMENT PERMIS DE REDÉFINIR L'ENSEMBLE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES ÉQUIPES DE COLLECTE. DIFFÉRENTES ACTIONS ONT ÉTÉ INSTAURÉES POUR PRÉVENIR DES RISQUES D'ACCIDENTS DE TRAVAIL. CETTE DÉMARCHE SE POURSUIVRA DURANT L'ANNÉE 2013.



L'année 2012 a été fortement marquée, au sein de la division gestion des déchets, par la préparation et la mise en place au 22 octobre 2012 de la nouvelle organisation de la collecte sur le territoire. Les circuits de collecte et secteurs d'affectation des équipages ont été redéfinis, les rythmes de travail ont également évolué avec, par exemple, l'instauration d'un samedi de repos sur deux.

Les services de la direction de la propreté ont veillé à intégrer, dans la conception de ces nouvelles situations de travail, des critères en lien avec la sécurité et les conditions de travail des personnels (suppression de marche-arrière, de collecte bilatérale ; prise en compte de la distance parcourue, des tonnages collectés, des bacs manipulés...) afin de préserver au mieux la santé de chacun. Les agents ont été accompagnés dans les mobilités et dans l'appropriation des nouveaux secteurs de collecte.

Par ailleurs, 10 postes de messagers et 10 de chauffeurs ont été créés. Ces modifications d'emplois s'inscrivent dans le cadre du dispositif de reclassement et de prévention de l'usure professionnelle.

Parallèlement à ce projet, le regroupement des deux ateliers poids lourds de la direction a été effectué en 2012. Un groupe utilisateurs a été constitué dans le cadre du CHSCT, pour associer le personnel à cette démarche et veiller à l'adaptation des aménagements (optimisation du flux des véhicules, création d'une nouvelle aire de stockage des pneumatiques, évolution du banc de freinage...).

Sur ce site, des mesures réglementaires d'exposition des personnels au bruit et aux polluants dans l'air ont également été conduites par un organisme extérieur accrédité tout comme sur le site de l'usine d'incinération Lyon Sud. Cette dernière a obtenu la certification environnementale ISO 14001 en 2012.

Une démarche inter-directions au sein du Grand Lyon s'est déroulée cette année pour choisir et paramétrer un nouvel outil d'évaluation des risques. Celui-ci devrait faciliter la mise à jour annuelle du document unique comme le prévoit la réglementation. Sa mise en service en 2013 permettra de vérifier la nature des risques auxquels les différents emplois sont soumis et surtout de quantifier ces risques pour mieux les prioriser et mettre en œuvre les mesures de prévention correspondantes.





propreté

GRANDLYON



LES INDICATEURS FINANCIERS

POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS, LE GRAND LYON MISE SUR UNE COMPLÉMENTARITÉ DES ACTIVITÉS GÉRÉES EN RÉGIE ET DES PRESTATIONS CONFIÉES À DES ENTREPRISES.

Ainsi, la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères résiduelles et des déchets recyclables est assurée, d'une part, par les personnels communautaires (régie) sous la responsabilité des 3 subdivisions de collecte et, d'autre part, par des entreprises privées dans le cadre de marchés publics de prestation de service. Profitant du renouvellement des marchés de collecte des déchets, le Grand Lyon a modifié la répartition géographique régie / entreprise. Ainsi, depuis le 22 octobre 2012, Lyon et Villeurbanne sont collectées par des prestataires et l'ensemble des autres communes par la régie.

En 2012, la collecte de l'ensemble des silos d'apport volontaire est confiée à une entreprise.

Concernant le traitement, la valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles est partagée entre l'UTVE Lyon Sud (7^e arrondissement), exploitée en régie par la Communauté urbaine, et l'UTVE Lyon Nord (Rillieux-la-Pape), de la société Valorly, dans le cadre d'une délégation de service public.

L'exploitation des 18 déchèteries du Grand Lyon est assurée par des entreprises, de même que la valorisation de la plupart des déchets qui en sont issus (déchets verts, bois, ferrailles...).

Les deux centres de tri sont également exploités par des entreprises dans le cadre de marchés de prestation de services.

LES MODALITÉS D'EXPLOITATION ALLIANT PRESTATIONS PRIVÉES ET RÉGIE

2012	Régie	Marché public de service	Délégation
COLLECTE			
ORDURES MÉNAGÈRES COLLECTE SÉLECTIVE	Du 01/01/2012 au 21/10/2012	50% subdivisions de collecte	50%
	À partir du 22/10/2012	50% subdivisions de collecte	50%
VERRE	Du 01/01/2012 au 09/12/2012		100%
	À partir du 10/12/2012		100%
TRAITEMENT			
CENTRES DE TRI			100%
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE		60% UTVE Lyon Sud	40% Valorly
INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS			100%
DÉCHÈTERIES	Du 01/01/2012 au 31/12/2012		100%
			100%
COMPOSTAGE			100%
MATURATION DES MÂCHEFERS			100%

PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES ANNUELLEMENT

Collecte des ordures ménagères	16,03 M€
<i>dont prestation d'intérim</i>	1,72 M€
Valorisation énergétique à l'usine de Rillieux-la-Pape (Lyon Nord)	13,14 M€
Tri des déchets recyclables	7,40 M€
Exploitation des déchèteries	6,88 M€
Enfouissement de déchets en ISDND privés	5,92 M€
Compostage des déchets verts	1,54 M€
Valorisation des mâchefers d'incinération	1,29 M€

LE BILAN FINANCIER



DES DÉPENSES EN HAUSSE, DU FAIT D'UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES FRAIS DE STRUCTURE

Le montant annuel des dépenses d'élimination des déchets des ménages (collecte et traitement) comprend l'ensemble des dépenses directes de fonctionnement (marchés de prestations de service, locations, fournitures diverses et études), les dépenses de personnel communautaire directement affecté à la collecte et au traitement des déchets, ainsi que les frais de structure (amortissements, entretien des bâtiments communautaires...).

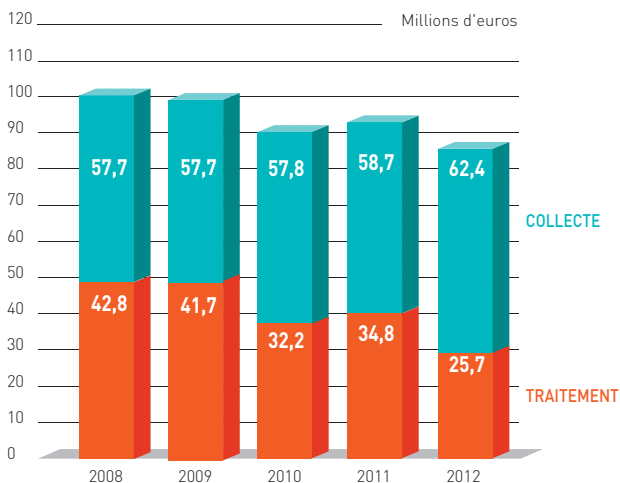
En 2012, les dépenses de gestion des déchets se sont élevées à 124,96 M€, en hausse de 6,2 % par rapport à 2011.

Cette hausse est essentiellement due à une meilleure prise en compte des frais de structure généraux du Grand Lyon. Les coûts opérationnels (hors frais de structure) n'augmentent que de 3,2 %.

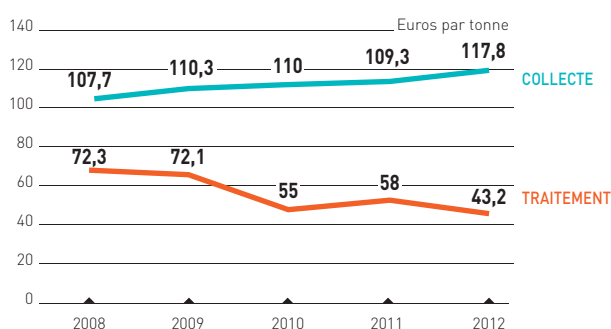
Les principales raisons de ces augmentations sont liées :

- ▶ au renouvellement des marchés de collecte qui a entraîné d'une part une hausse des prix à la tonne de 30%, retrouvant ainsi des niveaux en cohérence avec la réalité économique du marché, et d'autre part une majoration des dépenses de communication liées à la réorganisation de la collecte,

COÛTS NETS EN MILLIONS D'€



COÛTS NETS PAR TONNE (EN € TTC COURANTS)



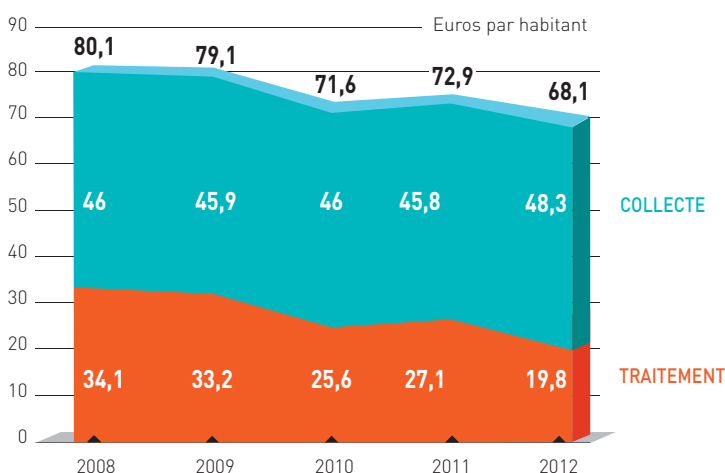
- ▶ à l'obligation de traiter une partie des mâchefers en centre d'enfouissement, suite à la fermeture administrative d'une plate-forme de maturation d'un prestataire,

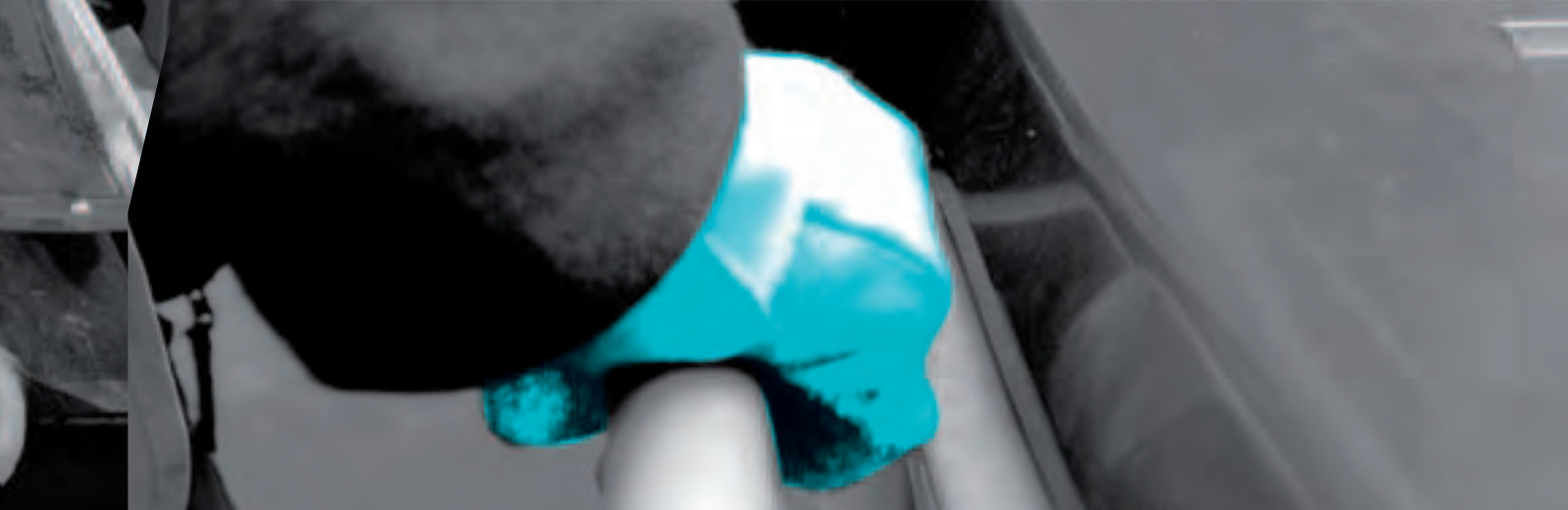
- ▶ à une forte révision des prix des marchés en cours au 1^{er} janvier 2012 (moyenne de 4,5%).

Les dépenses de collecte s'établissent à 64,5 M€ (+6,8 % par rapport à 2011) et celles de traitement à 60,5 M€ (+5,5% par rapport à 2011).

Le coût net (dépenses - recettes) de la gestion des déchets s'établit à 88,1 M€ (68.1 €/hab.), en baisse de 5,8 % par rapport à 2011, du fait de recettes exceptionnellement élevées. Ce coût se répartit entre collecte pour 62,4 M€ et traitement des déchets pour 25,7 M€.

COÛTS NETS PAR HABITANT (EN € TTC COURANTS)





DES RECETTES EXCEPTIONNELLES

La valorisation des déchets génère un certain nombre de recettes : vente d'énergie issue de l'incinération, vente de matériaux recyclables, soutiens divers (Eco-Emballages...).

Les recettes d'activité continuent de croître depuis 2010 et s'établissent pour 2012 à 20,1 M€ soit 7,3% de plus qu'en 2011.

Les recettes liées aux aides et subventions sont de 14,5 M€ en 2012 dont 3,7 M€ imputables à l'exercice 2011. Du fait d'une signature tardive du barème E d'Eco-Emballages, la totalité de la subvention correspondante au titre de l'année 2011 a été perçue en 2012.

Au final, les recettes 2012 sont exceptionnellement hautes et s'élèvent à 36,9 M€ contre 24,2 M€ en 2011.

DES COÛTS TRÈS VARIABLES SELON LES FLUX DE DÉCHETS

Les résultats financiers globaux cachent des disparités importantes entre les différents flux de déchets.

Le décalage de versement des soutiens Eco-Emballages rend difficile la comparaison par flux pour 2011 et pour 2012. En effet, ces subventions bénéficient principalement aux recyclables.

Le verre est le flux de déchets le moins coûteux. Ainsi, chaque tonne de verre collectée dans les silos spécifiques, plutôt que jetée dans les bacs gris, évite à la collectivité une dépense de près de 140 €.

UN FINANCEMENT PAR LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

La gestion des déchets est financée par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), dont le produit s'est élevé en 2012 à 114,7 M€.

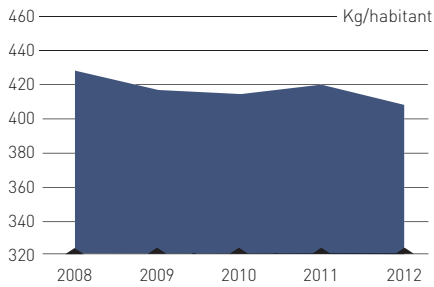
OPÉRATION	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	DÉCHETS RECYCLABLES (HORS VERRE)	VERRE	DÉCHETS DES DÉCHÈTERIES
COÛT BRUT EN € TTC/TONNE	232 €	410 €	90 €	133 €
RECETTES EN € TTC/TONNE	39 €	251 €	32 €	32 €
COÛT NET EN € TTC/TONNE	193 €	159 €	58 €	101 €



LES INDICATEURS DE SUIVIS

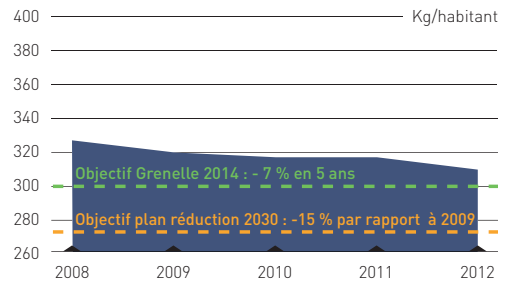
LA PAGE D'INDICATEURS DE SUIVI (CI-CONTRE) VISE À ÉVALUER LA QUALITÉ ET LA PERFORMANCE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE, DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DU GRAND LYON. CETTE CLARIFICATION DES ACTIVITÉS, SOUHAITÉE NOTAMMENT PAR LES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX, S'INSCRIT DANS UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET UNE VOLONTÉ DE TRANSPARENCE.

ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS COLLECTÉS (OM + CS + verre + déchèteries)



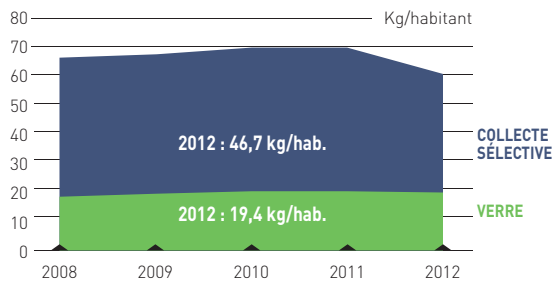
La quantité globale de déchets ménagers et assimilés atteint les 409 kg/hab.

ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ D'ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES COLLECTÉES (OM+ CS+ verre- hors déchèteries)



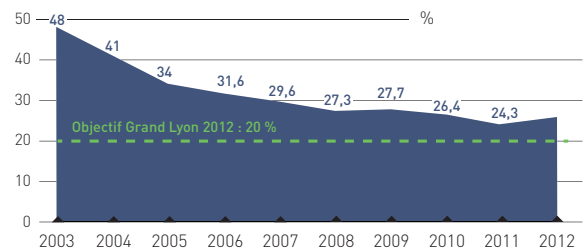
La quantité d'ordures ménagères assimilées résiduelles a fortement diminué de 2011 à 2012. L'objectif du Grenelle est une baisse de - 7% pour les 5 ans à partir de l'année de référence (2009).

ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ DE COLLECTE SÉLECTIVE ET DE VERRE COLLECTÉS



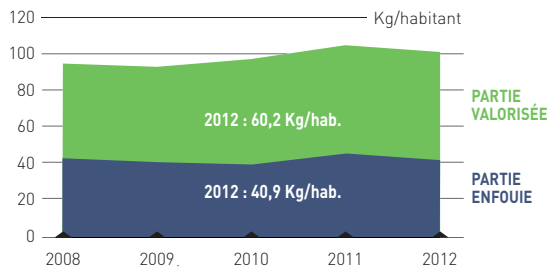
La quantité de collecte sélective baisse et celle de verre stagne.

ÉVOLUTION DU REFUS DE TRI DE LA COLLECTE SÉLECTIVE



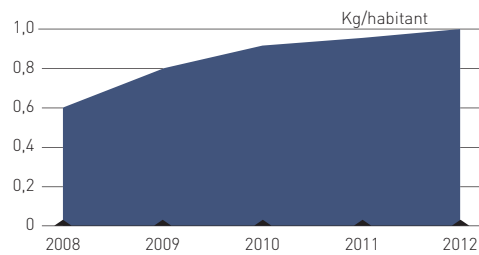
Le taux de refus de tri a augmenté de 2011 à 2012 (+1,6%).

ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIE ET DE LEUR VALORISATION



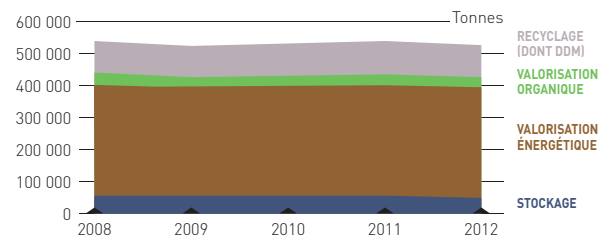
Les quantités de déchets collectés en déchèterie stagnent, la part valorisée augmente (+4,72%) et la part stockée diminue (-9,32%).

ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES (DDM) COLLECTÉS (hors batteries)



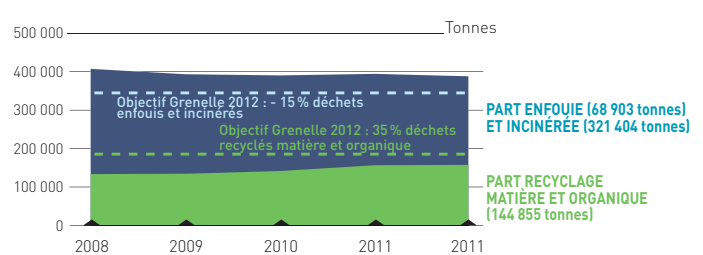
La quantité globale de DDM augmente. Les usagers prennent l'habitude de les déposer en déchèteries. Ce qui contribue à préserver l'environnement.

RÉPARTITION DES FILIÈRES DE TRAITEMENT SUIVIES PAR LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

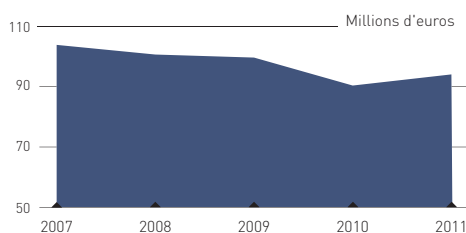


Les valorisations organique et énergétique augmentent. Le recyclage et le stockage diminuent.

RÉPARTITION DES FILIÈRES DE TRAITEMENT SUIVIES PAR LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

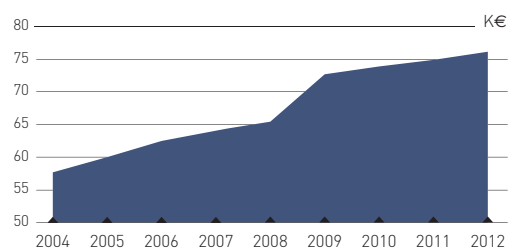


ÉVOLUTION DES COÛTS NETS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT



Les coûts nets baissent de 4,3% de 2011 à 2012 du fait de recettes exceptionnellement élevées (versements des soutiens Eco-Emballages 2011 en 2012).

ÉVOLUTION DU MONTANT VERSÉ À LA LIGUE CONTRE LE CANCER



Le montant versé à la Ligue contre le cancer continue d'augmenter, proportionnellement à la collecte du verre.



LA PROPRETÉ EN QUELQUES CHIFFRES

UN TERRITOIRE
DE **527 KM²**

1 293 164
HABITANTS

2 093 AGENTS
AU SERVICE DES
GRANDS LYONNAIS



COLLECTE

- **128** bennes à ordures ménagères
- **232 749** bacs gris collectés (soit 52 255 760 litres)
- **178 247** bacs verts collectés (soit 38 360 770 litres)
- **2 229** silos à verre appartenant au Grand Lyon, soit 1 silo pour 580 habitants
- **18** déchèteries réparties sur le territoire

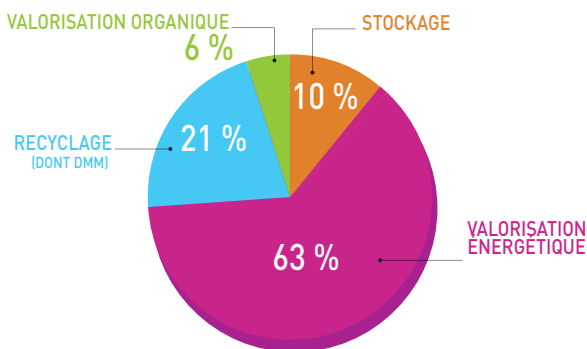
TRAITEMENT

- **593 405** tonnes de déchets traitées (territoire du Grand Lyon et communes extérieures)
- **2** unités de traitement et valorisation énergétique d'une capacité totale de 380 000 à 400 000 tonnes par an
- Taux de valorisation énergétique des UTVE : **70,5 %** pour Lyon Sud gérée en régie et **50,4 %** pour Lyon Nord gérée par VALORLY.
- **1** installation de stockage de déchets inertes

FILIÈRES DE TRAITEMENT SUIVIES PAR LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Sur les **529 788** tonnes de déchets des ménages du Grand Lyon collectés :

- part des déchets valorisés organiquement : **6%**
- part des déchets recyclés : **21%**
- part des déchets valorisés énergétiquement : **63%**
- part des déchets enfouis : **10%**



NETTOIEMENT

- **1 280** agents
- **31 191** tonnes de déchets de nettoyage
- **32 184 333** euros de budget global de fonctionnement (sans la masse salariale)
- **2 708 km** de voies communautaires à nettoyer dont :
 - ▶ **269.3 ha** de surfaces fauchées
 - ▶ **221 ha** d'espaces dés herbés
 - ▶ **210** marchés alimentaires ou forains par semaine, soit environ **10 080** par an, correspondant à un tonnage collecté de **7 577** tonnes en 2012, pour un coût de **5 122 062€**
- **10 701** corbeilles de propreté
- **9 863** bouches de lavage

DÉNEIGEMENT 2012-2013*

- **Trois niveaux d'intervention** sur les **2 708 km** de voies communautaires :
 - niveau I** : voies de bus pour les 16 lignes fortes du réseau TCL, voies de transit, de communication intercommunale, voies à trafic dense, ponts, accès hôpitaux, etc
 - niveau II** : voies de 2^e importance, voies inter quartiers
 - niveau III** : voies de desserte locale et de quartiers
- **18** semaines d'astreinte 7j/7 -24h sur 24, du 9 novembre 2012 au 15 mars 2013
- **1 172** agents qui réalisent des astreintes
- **2** épisodes neigeux recensés (décembre et janvier) et quelques épisodes avec températures négatives (février) qui ont nécessité la mise en place d'une surveillance
- Matériel pouvant être mobilisé : **93** véhicules d'intervention dont **43** en régie
- **199** circuits de viabilité hivernale
- **20 000** tonnes de sel sur 8 dépôts : consommation pour la saison 2011-2012 de **4 300** tonnes de sel en vrac
- **Coût 2011- 2012 :**
 - Personnel régie: **1 588 000 euros**
 - Location véhicule pour la régie : **753 000 euros**
 - Prestations entreprises: **1 823 000 euros**
 - Fourniture de sel : **367 000 euros**
 - Coûts divers (prévisions météo, logistique et télécom) : **28 500 euros**

* au moment de la rédaction du rapport annuel, le bilan de la viabilité hivernale 2011-2012 n'est pas finalisé.



CONCEPTION ET MISE EN PAGE
ZIGZAGONE

PHOTOGRAPHIES
J. LÉONE ET E. ARBOGAST - GRAND LYON

DOCUMENT IMPRIMÉ
SUR PAPIER RECYCLÉ 



2012

**RAPPORT ANNUEL
DE PROPRETÉ**

COMMUNAUTÉ URBAINE DE LYON

DIRECTION DE LA PROPRETÉ

20, rue du lac

69003 Lyon

www.grandlyon.com

